

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **9 (1963)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTON D'APPENZEL

LANDSGEMEINDE DES RHODES-INTERIEURES

La Landsgemeinde des Rhodes-intérieures s'est déroulée par un temps radieux à Appenzel en présence d'une très nombreuse assistance. L'allocution d'ouverture fut prononcée par le Landammann Albert Broger qui rappela notamment l'entrée d'Appenzel dans la Confédération, il y a 450 ans, et procéda à un tour d'horizon englobant la politique mondiale et nationale. Puis, le rapport administratif cantonal fut approuvé tacitement. L'élection du nouveau landammann provoqua une surprise. Le vice-président Karl Knechtle, qui normalement devait succéder à M. Albert Broger, avait présenté sa démission. On pensait que le directeur de la police, M. Raymond Broger, serait alors élu landammann. Le président central de l'Association Suisse des Maîtres-Boulangers, M. Karl Dobler, qui avait été invité à se porter candidat pour le poste de landammann, prit la parole et demanda à l'Assemblée de ne pas le nommer. Celle-ci ne le suivit pas et il fut élu, à une faible majorité, nouveau landammann.

La seconde surprise de cette Landsgemeinde fut l'élection comme conseiller aux Etats des Rhodes-intérieures du nouveau landammann, M. Karl Dobler, et non comme attendu, celle du directeur de la police, M. Raymond Broger. M. Dobler succède à M. Armin Locher, démissionnaire, qui représentait Appenzel à l'Assemblée fédérale depuis 1937. M. Albert Broger fut élu vice-landammann.

LANDSGEMEINDE DES RHODES-EXTERIEURES

La Landsgemeinde des Rhodes-extérieures s'est déroulée en présence de quelque 8.000 citoyens et de milliers de spectateurs. Le landammann Hermann Kuendig salua la présence notamment, parmi les invités, du conseiller fédéral Roger Bonvin, du colonel-brigadier Lorenz Zollikofer et du Conseil de ville de Saint-Gall in corpore. Le landammann rappela l'entrée, il y a 450 ans, du canton dans la Confédération, date qui sera célébrée en automne prochain en commun par les deux Rhodes.

La Landsgemeinde a ensuite approuvé les comptes d'Etat pour 1962 qui présentent un excédent de recettes d'environ 30.000 francs. Puis, les sept membres du Conseil d'Etat, avec le landammann, furent confirmés dans leurs fonctions. Il en fut de même pour les neuf membres du tribunal cantonal. Aux deux sièges vacants furent élus, parmi huit candidats, MM. René Moser et Hans Eugster. La Landsgemeinde a accepté, à de fortes majorités, les trois objets soumis à ses délibérations. L'un concernait la loi portant création de la fondation « Pro Appenzel ». Une première somme de 500.000 francs a été mise à disposition. 250.000 francs seront pris sur le fonds de la loterie. Enfin, 250.000 francs seront versés par la Caisse d'Etat, à titre de contribution, aux fêtes de l'automne prochain.

La fondation aura pour but de protéger la nature, d'assurer la conservation des monuments historiques et de favoriser le développement de la vie artistique, littéraire et scientifique en Appenzel par la distribution de prix.

CANTON DE BALE

A PROPOS D'UN NOUVEAU REMEDE
CONTRE LE CANCER

Divers articles publiés dans des journaux spécialisés des Etats-Unis sur les progrès réalisés dans la lutte contre le cancer incitent la maison Hoffmann-La-Roche, S.A., de Bâle, à publier la mise au point suivante :

« La section de recherches de la maison Hoffmann-La-Roche a procédé ces dernières années à des travaux visant à mettre au point des substances actives contre le cancer. Elle s'occupe notamment de l'élaboration d'une nouvelle préparation capable d'agir sur les tumeurs. Cette substance est obtenue par le moyen de fermentations. Elle porte la désignation Ro-5-9000. L'on a pu observer chez l'animal son efficacité sur la croissance des tumeurs transplantées. Nous tenons toutefois à insister sur le point que les recherches expérimentales et les observations cliniques en sont encore au stade initial. Pour cette raison, il faudra rassembler, bien plus d'expériences encore avant que l'on puisse songer à élaborer un programme d'expériences cliniques étendues. Il ne faut pas songer à ce que l'on accorde ce remède pour des expériences cliniques, dans un proche avenir tout au moins. »

LES ASSURANCES SUISSES ET LE
MARCHÉ COMMUN

Dès le lendemain de la guerre, les compagnies suisses d'assurance, dont le marché s'étend bien au-delà de nos frontières, ont pris une part active aux travaux du Comité des assurances de l'O.C.E.D. Elles suivent également de près ceux du Comité européen des assurances de la C.E.E. qui, au sein de cette organisation, a pour tâche de définir les modalités d'intégration de cette branche. Dans le cadre de ses préoccupations, et soucieux de s'informer de l'évolution actuelle de l'intégration européenne dans le domaine des assurances l'association des compagnies suisses d'assurances avait fait appel, pour son assemblée générale annuelle du 2 mai, à Bâle, à M^e Jacques Bazyn, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles et président du Comité européen des assurances, pour faire le point du problème de l'intégration en ce qui concerne cette branche. L'orateur, brochant sur une fresque du développement de la Petite Europe, a montré que, si le Comité européen de assurances s'efforce de résoudre, dans un esprit très large, les problèmes posés par l'intégration européenne, il se heurte cependant à des difficultés importantes sur le plan pratique. Les assureurs européens ne discutent

plus la nécessité d'une harmonisation des principes essentiels. Des difficultés surgissent quand il s'agit de la réaliser en fait. M^e Jacques Bazyn a cependant affirmé sa foi dans le succès de cette harmonisation des assurances, à condition qu'on sache avancer sans fausse hâte. Nous devons, a-t-il dit, travailler pour nos petits-enfants dans l'optique qui sera la leur en y mettant le temps nécessaire et en gardant la tête froide.

FONDATION SCHILLER SUISSE

Le Conseil de la fondation Schiller suisse a tenu son assemblée générale à Bâle et a accordé les dons d'honneur et prix suivants :

3.000 francs à Max Wehrli, de Zurich, pour ses traductions de littérature ancienne et notamment des lyriques allemands du Moyen Age.

2.000 francs à Adolf Fux, de Viège, pour ses contes.

1.000 francs à Raphael Ganz, de Zurich, pour ses contes « Abend der Aligatoren ».

1.000 francs à Herbert Meir, de Zurich, pour son roman « Verwandtschaften ».

1.000 francs à Albin Fringeli, de Nuenningen, pour ses poèmes en patois et son calendrier « Der Schwarzbueb ».

4.000 francs à François Fosca, de Genève, pour l'ensemble de ses œuvres.

2.000 francs à Robert Pinget, de Paris, pour son roman « L'inquisiteur ».

1.000 francs à Jacques Chessex, de Lausanne, pour ses derniers poèmes.

1.000 francs à Pio Fontana, de Mendrisio, pour ses critiques littéraires.

1.000 francs à Nuot Spinaz, de Tinizong, pour son œuvre littéraire romanche.

CANTON DE BERNE

LE « STADTTHEATER » DE BERNE INVITÉ A PARIS

Le « Stadttheater » de Berne a été invité à présenter l'année prochaine, au festival international du théâtre, à Paris, l'opéra « Der rote Stiefel » (La botte rouge), de Heinrich Sutermeister. Cette œuvre sera dirigée par Max Sturzenegger, la mise en scène par Walter Oberer, et la partie orchestrale sera assurée par le « Berner Stadtorchester ». Ce sera la première fois qu'un opéra suisse sera présenté au festival international du théâtre.

LE CENTENAIRE DU « JURA BERNOIS »

Le « Jura Bernois », quotidien du vallon de Saint-Imier, publie un numéro spécial illustré à l'occasion de son

centenaire. Fondé en 1862 déjà, sous le nom « Le Vallon », ce journal, dont l'histoire est intimement liée à celle de Saint-Imier, est depuis près d'un siècle entre les mains de l'imprimerie Grossniklaus.

Bi-hebdomadaire au début, tri-hebdomadaire dès 1882, le « Jura Bernois » est quotidien depuis 1888.

DECOUVERTE ARCHEOLOGIQUE A RINGGENBERG

L'Eglise de Ringgenberg, localité sise au bord du lac de Brienz, a été construite au XVII^e siècle sur les ruines de l'ancien donjon des seigneurs, de Brienz et de Ringgenberg. Ce château avait été incendié et détruit en 1381 par la population. Lors des travaux de rénovation, on a découvert les anciennes fondations du château, ainsi que de nombreux vestiges de l'époque, notamment des restes de céréales, des dents d'ours et de sangliers, des objets en céramique et en fer. Des élèves du gymnase d'Interlaken, des éclaireurs et des membres de la jeune Eglise, poursuivent leurs recherches afin de pouvoir d'ici quelques temps, recouvrir le sous-sol et aménager le plancher de l'Eglise.

HOPITAL DE LA CONGREGATION DES SŒURS DE MENZINGEN EN INDE

Au début de mai a eu lieu à Kottiyamquillon, dans l'Etat de Kerala, au sud de l'Inde, l'inauguration solennelle de la nouvelle annexe de l'hôpital « Holy Cross », dirigé par la Congrégation des Sœurs de Menzingen-Zoug, hôpital auquel est adjointe une école d'infirmières. La Congrégation de Menzingen exploite, en Suisse et à l'étranger, de nombreux hôpitaux qu'elle possède ou dont elle assume seulement la direction.

L'hôpital « Holy Cross », qui se trouve dans une région à population très dense, s'est rapidement développé au cours de ces dernières années. De 15, en 1953, le nombre des lits s'est élevé bientôt à 150 et atteint maintenant 250, grâce au nouveau bâtiment. L'ancienne école de sages-femmes est devenue une vraie école d'infirmières, capable de former en quatre années de cours des volées de 50 infirmières indigènes. Le recrutement des candidates se fait d'après un critère qui tient compte équitablement des différentes religions (hindous, bouddhistes, musulmans et chrétiens). L'hôpital et l'école d'infirmières sont ouverts en principe à toutes les confessions.

La Suisse a mis à la disposition de la section chirurgicale de la nouvelle annexe de l'hôpital, à la charge du crédit pour l'aide technique bilatérale aux pays en voie de développement, l'installation médicale indispensable à la formation du personnel sanitaire. Cette installation se compose d'un bloc complet de stérilisation avec un stérilisateur à air chaud, de deux tables d'opérations universelles avec accessoires, de deux lampes de salle d'opération et d'un appareil à rayons Roentgen. Pour l'importation de ces appareils, le gouvernement indien a accordé la franchise douanière.

Le ministre de la Santé de l'Etat de Kerala, ainsi que le porte-parole de l'Assemblée législative, remercient la Suisse

de l'aide technique accordée par elle à l'Inde et s'exprimèrent en termes élogieux sur l'œuvre de la congrégation de Menzigen en Inde. Au nom de la Suisse, M. Nievergelt, agent consulaire à Cochin, procéda à la remise de l'installation. On découvrit à cette occasion une plaque commémorative, apposée sur le nouveau bâtiment et rappelant que l'équipement chirurgical de celui-ci est un don de la Suisse.

ALLIANCE DES SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

L'alliance des Sociétés féminines suisses a tenu son assemblée des délégués à Interlaken, sous la présidence de MM. Rittmeyer-Iselin, de Saint-Gall, et en présence de différentes personnalités. Une journée a été consacrée aux problèmes de l'éducation : réforme du programme scolaire, vacances, etc... M. Monnier, secrétaire général du Département de l'instruction publique du canton de Vaud, a exposé des questions d'actualité en matière d'instruction du degré moyen et du droit aux études en général. M. W. Rickenbach, secrétaire central de la Société suisse d'utilité publique, Zurich, souleva le problème des vacances familiales appelant la nécessité d'installations de vacances accrues, de l'échelonnement de la période des vacances et de leur prolongation de six à huit semaines. Il fut proposé que la similitude des programmes scolaires soit soumise à l'appréciation des directeurs cantonaux des écoles.

L'assemblée a approuvé le rapport de gestion et les comptes de 1962, de même que le budget pour 1963. Le groupe radical féminin d'Emmen, près Lucerne, a été admis au sein de l'alliance. Le docteur Méd. Jopf-Luescher, de Thoune, présidente du groupe d'experts pour les questions scolaires, a lancé un appel aux sociétés de l'alliance pour que soit discuté dans leurs milieux le problème de la « Responsabilité des parents ».

DECOUVERTE ARCHEOLOGIQUE (TESSIN)

Au cours des fouilles entreprises à Agno pour analyser une construction semi-circulaire à coupole, dont l'édification remonte vraisemblablement à l'an mille et, qui est incorporée dans la maison du curé de la localité, on a découvert un bassin circulaire fermé par une dalle de pierre. D'après les premiers reliefs, on présume qu'il s'agit du baptistère de la basilique d'Agno. Les études avaient commencé en février dernier et étaient dirigées par le Professeur Boffa, d'Agno, et par le Professeur Adriano Prandi, professeur ordinaire d'archéologie à l'université de Rome.

Si son origine est confirmée, cette découverte sera d'une importance extraordinaire. En effet, presque tous les fonts baptismaux de l'époque sont octogonaux, sauf à de rares exceptions. Un exemple typique en est le baptistère des Ariens, à Ravenne, qui remonte à l'an 458.

LA « 1^{re} EXPÉDITION SUISSE DANS L'ANTARCTIQUE » ET L'ATTITUDE DU SENAT DE LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DES SCIENCES NATURELLES

La direction de la « 1^{re} expédition suisse dans l'Antarctique » a répondu par une déclaration, en sept points,

rédigée partiellement en termes polémiques, aux déclarations faites par certains orateurs, lors de la réunion du Sénat de la société helvétique des sciences naturelles, tenue le 18 mai à Berne.

La direction de l'expédition déclare qu'elle a à différentes reprises invité les responsables de la Société des sciences naturelles à déléguer un ou plusieurs représentants afin d'examiner en commun les nombreux problèmes que pose l'organisation d'une telle entreprise.

Aujourd'hui, des milieux officiels demandent à la direction de l'expédition qu'elle accepte un contrôle de la Société des sciences naturelles, et qu'à cette condition seulement l'expédition pourra compter sur un appui.

La direction de l'expédition est toujours d'accord pour accepter un contrôle des Sciences naturelles.

Pour des raisons techniques, l'élaboration du plan opérationnel complet (renseignements scientifiques, techniques, matériels et financiers sur l'expédition) n'a pu être achevée que tout récemment. Ce plan opérationnel, qui a déjà reçu l'approbation et l'appui de nombreux spécialistes étrangers de l'Antarctique, est maintenant à la disposition de tous les milieux suisses intéressés.

L'expédition a demandé un « appui logistique » (support technique et aérien) à plusieurs pays. Seuls les Etats-Unis ont répondu par la négative. Etant dans l'impossibilité en 1964 de garantir un support, tous leurs moyens techniques disponibles étant mis à contribution en raison des vastes opérations prévues dans l'Antarctique.

La 1^{re} expédition suisse dans l'Antarctique sera formée de 17 suisses possédant indubitablement les qualités requises, de trois vétérans étrangers de l'Antarctique, dont un médecin du « Medical Research Council » de Londres, et d'un navigateur polaire français. La liste du personnel de l'expédition est à la disposition des intéressés au secrétariat de l'expédition, 1, rue de la Louve, Lausanne.

M. Gilbert Caillet, chef de l'expédition, peut prouver qu'il fut le chef-technicien Diésel de la 9^e expédition française dans « l'Antarctique ».

LE NOUVEAU CODE DE LA ROUTE

Savez-vous que le nouveau Code de la route concerne aussi les piétons qui peuvent également être punis s'ils enfreignent les prescriptions légales. Les piétons ont le devoir d'utiliser les passages protégés, qu'ils soient à niveau, sous ou sur la chaussée. Les agents de police vont vouer leur attention à ce point particulier.

Il est clair que les signaux lumineux, tout comme les signes des agents, sont également valables pour les piétons.



Si vous êtes conducteur, savez-vous que vous devez faire preuve d'une prudence particulière à proximité d'un passage pour piétons ? La vitesse doit être réduite suffisamment tôt pour que le piéton puisse user de son droit de priorité. C'est

le cas notamment si le piéton donne un signe de la main pour manifester son intention de traverser la chaussée. Tout piéton qui s'engage sur le passage protégé avant que le véhicule n'y parvienne, a la priorité absolue.

★

Si vous êtes cycliste, savez-vous que vous devez rester à votre place dans une colonne à l'arrêt ? Cette prescription a pour but d'empêcher les cyclistes de se faufiler entre les véhicules à l'arrêt, tantôt à droite, tantôt à gauche, ce qui est cause de nombreux dangers. Si la place le permet, les cyclistes peuvent passer à droite des véhicules à l'arrêt et former une file. Ils ne doivent cependant se placer devant des automobiles arrêtées.

★

Vous n'êtes pas sans savoir que les nouvelles règles de la circulation imposent au conducteur d'un véhicule à moteur la stricte obligation de redoubler de prudence, de contrôler sa vitesse et si besoin est s'arrêter — et toujours donner un signal acoustique — quand des enfants se tiennent aux environs de la chaussée sans trop se soucier du trafic. Le conducteur doit savoir que les enfants ont souvent des réactions imprévisibles.

★

Savez-vous que les aveugles bénéficient d'une protection spéciale ? Les aveugles non accompagnés qui lèvent leur canne blanche pour signaler leur intention de traverser une rue ont toujours la priorité, même s'ils ne traversent pas un passage protégé pour piétons.

★

Savez-vous qu'une femme avec une voiture d'enfants sur une route sans trottoir doit, comme les simples piétons, suivre le bord gauche de la chaussée ? Cette règle n'est cependant pas applicable dans certaines circonstances, en particulier là où son efficacité serait illusoire, par exemple si le bord gauche de la chaussée longe un mur élevé empêchant tout retrait. En revanche, les piétons tirant un char à main doivent suivre le bord droit de la chaussée.

★

Vous n'êtes pas sans savoir que le conducteur d'un véhicule automobile ne doit pas, sauf raison majeure, rouler trop lentement, au point d'entraver la fluidité normale du trafic. Cette disposition a été insérée dans la nouvelle loi parce qu'une allure trop lente, notamment sur les routes de grand trafic, constitue un danger non négligeable et, dans certains cas, peut inciter les conducteurs qui suivent à des manœuvres et dépassements dangereux.

★

Savez-vous que les petites motocyclettes, portant la plaque de contrôle jaune, ne doivent pas circuler sur les autoroutes et semi-autoroutes même si elles peuvent atteindre la vitesse

minimum prescrite de 60 km/h. ? Le début d'une autoroute ou semi-autoroute est signalé par le nouveau signal bleu qui représente, dans le premier cas, une autoroute stylisée et, dans le second cas, une auto blanche sur fond bleu.

★

Savez-vous que le nouveau code permet, dans certaines conditions, de parquer un véhicule sur le trottoir ? Il faut, en tout cas, toujours laisser une place suffisante pour le passage des piétons. Une restriction supplémentaire pour les véhicules à moteur est que l'utilisation du trottoir n'est permise que si la chaussée est étroite et à condition que le trottoir soit suffisamment résistant.

★

Si vous êtes cyclistes, savez-vous qu'il ne vous est pas permis de transporter des objets qui vous empêchent de donner les signaux réglementaires ? Les deux bras doivent rester libres pour la signalisation. Ainsi, par exemple, il est interdit — ce qui, au demeurant, est fort dangereux — de pédaler le parapluie ouvert. Sont de même interdits tous autres objets qui peuvent constituer un danger pour les autres usagers de la route.

★

Vous savez sans nul doute que tout véhicule à moteur, à l'exception des véhicules agricoles, doit posséder un signal de panne. L'observation de cette disposition incombe, non seulement au détenteur du véhicule, mais également à celui qui le conduit. Celui qui prend le volant d'une voiture doit donc s'assurer, préalablement, que le signal de panne est réellement disponible.

★

Les véhicules lourds sont tenus de s'arrêter, hors des localités, à une distance de 100 mètres d'un passage à niveau dont les barrières sont baissées. Cette disposition importante, vu la densité actuelle du trafic, permet aux véhicules plus rapides qui suivent de dépasser sans danger et de se placer devant les véhicules lourds, de manière à pouvoir prendre le large dès que les barrières sont relevées.

« COOK CENTENARY TOUR »

Au début de l'été de 1863, un certain Thomas Cook dirigeait en Suisse un groupe de touristes anglais venus visiter notre pays. Ce voyage marquait les débuts de la grande organisation « Cook ». L'Office national suisse du tourisme et « Thos Cook and son » ont décidé de célébrer le centième anniversaire de cette « expédition » de onze jours à travers les Alpes suisses, en la reconstituant dans le style de l'époque, pour autant que cela soit encore possible.

C'est ainsi que le 26 juin, au matin, un groupe de 14 personnes, composé d'acteurs amateurs et de descendants directs des pionniers de 1863, est arrivé en gare de Genève-Cornavin. Revêtus de costumes du siècle passé, ils font une nouvelle fois

le trajet suivi par leurs prédécesseurs, utilisant presque les mêmes moyens de déplacement : le chemin de fer, la diligence, le bateau, et même, à Bienne, une montée en ballon.

COURS DE RUSSE POUR LES OFFICIERS SUISSES

Depuis plusieurs années déjà, des cours de langue russe sont organisés à l'intention des officiers des armées occidentales, qui appartiennent notamment aux états-majors et aux services d'information. Jusqu'à présent, une telle formation faisait défaut en Suisse. Dans le but de combler cette lacune, l'« Allgemeine schweizerische Militaerzeitschrift », organe de la Société suisse des officiers, a commencé dans son numéro de mai la publication d'un cours intitulé « Langue russe pour les officiers », et qui sera poursuivi dans chaque numéro sur trois pages.

TELEGRAMME DE DE GAULLE A M. SPUEHLER

Le général de Gaulle, président de la République française, survolant la Suisse, à bord de la « Caravelle » qui l'emmenait en Grèce, a adressé au président de la Confédération, M. Spuehler, le télégramme suivant :

« Je ne veux pas manquer, au moment où je survole la Confédération helvétique, de vous exprimer, Monsieur le Président, mes sincères sentiments d'amitié, et vous demander d'en être l'interprète auprès du peuple suisse. »

M. SPUEHLER, PRESIDENT DE LA CONFEDERATION A REPONDU AU GENERAL DE GAULLE

M. Spuehler a adressé au chef de l'Etat français le télégramme suivant :

« J'ai été particulièrement sensible à l'aimable message que Votre Excellence m'a adressé alors qu'elle survolait le territoire de la Confédération helvétique. Je tiens à l'en remercier vivement et je lui adresse, au nom du Conseil fédéral, les vœux chaleureux pour son bonheur personnel et celui du peuple français. »

FONDATION CARNEGIE POUR LES SAUVETEURS

La commission administrative de la Fondation Carnegie pour les sauveteurs vient de tenir à Berne sa 91^e séance, présidée par M. Tschudi, conseiller Fédéral. Elle a examiné 36 cas de sauvetage, accomplis par 40 sauveteurs. 37 d'entre eux ont été récompensés. 3 sauveteurs n'ont pu être récompensés, parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions requises. Parmi les personnes qui ont obtenu une distinction pour un acte de sauvetage accompli par elles au péril de leur vie citons : Crettenand Bernard, 1936, Sion ; Egger Fred, 1932, Bienne ; Frankini Albert, 1927, Glurigen ; Hurlimann Willy, 1947, Mon-

treux ; Kalbermatten Abraham, 1907, Blatten im Loetschental ; Maquignaz Pierre, 1937, Sierre ; Queloz Bernard, 1943, Prêle ; Riva Michel, 1928, Saint-Imier ; Schafteitel Robert, 1931, Neuchâtel ; Stalder Alberic, 1942, Nyon ; Steffen-Poncet Marguerit-Martha, 1913, Morat.

COPROPRIETE ET PROPRIETE PAR ETAGE

La Commission du Conseil des Etats chargés d'examiner le projet de loi modifiant le titre 4^e du Code civil (copropriété et propriété par étage) a siégé à Morat le 15 mai 1963 sous la présidence de M. Ferruccio Bolla (Lugano) et Peter Liver, professeur, en qualité d'expert.

La Commission a apporté au projet quelques modifications d'ordre surtout rédactionnel et systématique. Par sept voix contre deux, elle a biffé la disposition transitoire ajoutée au projet par le Conseil national, selon laquelle, dans les immeubles soumis à la législation spéciale sur la limitation du droit de résiliation des baux à loyers, l'acquéreur d'un étage ne pourrait pas invoquer envers un locataire qu'il a besoin des locaux pour lui-même ou ses proches.

Au vote d'ensemble, la commission a approuvé à l'unanimité le projet ainsi amendé.

ECOLE SUISSE DE PERFECTIONNEMENT AGRICOLE

Des colons suisses se sont installés, vers 1930, dans la forêt vierge de la province de Misiones, aux frontières nord-est de l'Argentine. Ils sont parvenus à rendre les terres cultivables et à se refaire ainsi une existence. Leur travail de pionnier a permis de rendre habitable cette région déserte et de l'inclure dans le développement économique du pays. La colonie suisse de la province de Misiones compte actuellement 2.000 personnes environ.

La région de Linéa Cuchilla a depuis quelques années son Eglise évangélique suisse en Argentine à laquelle se rattache une maison des jeunes, dirigée depuis sept ans par le pasteur Baeschlin, de Gsteig, près d'Interlaken. C'est lui qui suggéra au Conseil paroissial de contribuer à la formation agricole des jeunes afin de les garder acquis à l'œuvre commencée par leurs pères et de prévenir ainsi l'émigration et l'abandon d'une région mise en valeur à grand-peine. De cette initiative est issue la fondation à Linéa Cuchilla, d'une école de perfectionnement agricole. Elle a pu être installée dans la maison de la jeunesse et a ouvert en avril 1962 son premier cours de trois ans. L'école est du degré secondaire et ne reçoit donc que des élèves ayant suivi les six ans d'école primaire obligatoire. Un conseil d'école supraconfessionnel a été constitué avec la participation d'un représentant catholique et d'un représentant de la colonie suisse. L'école, ouverte aux élèves de toutes confessions, et aux Suisses comme aux Argentins, groupe actuellement 34 élèves dont 8 sont fils de citoyens suisses et 26 Argentins. Près de la moitié des inscrits est de confession catholique. Le directeur est Suisse, trois maîtres principaux ont un brevet suisse d'enseignement et une institutrice le brevet argentin. Deux agronomes suisses qualifiés donnent, au titre

d'enseignants auxiliaires libres, les cours pratiques d'agriculture. Une ferme-école est à leur disposition. L'enseignement se déroule en partie sur les domaines, proches de l'école, des parents d'élèves.

Pour répondre aux exigences et à l'intérêt croissants qu'elle suscite au sein de la jeunesse, l'école de perfectionnement agricole doit être réaménagée. En conséquence, le Conseil fédéral a décidé de lui accorder une contribution fédérale de 142.000 francs, dans le cadre de la coopération technique avec l'Argentine. Le gouvernement argentin a reconnu officiellement l'établissement et a offert de prendre à sa charge les frais d'engagement d'un nouvel enseignant, par reconnaissance pour cette aide pratique qui contribue au ravalement de base de toute une région.

LE CINQUANTENAIRE DU SCOUTISME EN SUISSE

Le Conseiller d'Ambassade des Etats-Unis, M. Kellermann, a remis à l'heureux vainqueur du concours du cinquantenaire du scoutisme suisse, Werner Naef, de Zurich, le premier prix qui consiste en un voyage de 50 jours aux Etats-Unis. Werner Naef y sera accueilli par ses camarades scouts qui lui feront visiter le pays. Ce voyage est un cadeau de la société américaine d'amitié avec la Suisse au scoutisme suisse.

LE FILM DE L'ARMEE EST BIEN SUISSE

Le film de l'armée qui sera présenté à l'exposition nationale de 1964 est de conception entièrement suisse et ne trahit aucun secret militaire. Ces assurances ont été données à la presse par M. Arnold Kaech, directeur de l'administration militaire fédérale, en réponse aux critiques soulevées par le fait que ce film est tourné avec le concours d'une équipe de cinéastes étrangers. M. Kaech a dit dans quelles conditions une maison zuricoise se vit confier la tâche d'organiser la section militaire de l'expo. à Vidy. Pour le film qui sera projeté sur un grand écran, sur trois plans et dont le son sera naturel, il fallut adopter un appareillage étranger breveté, système M.C.S. (Modern Cinema System) et recourir aux services de spécialistes étrangers. Le manuscrit du film est suisse et le premier régisseur était suisse également. Par la suite, il dénonça son contrat pour se rendre à l'étranger tourner un film qui paraissait plus intéressant. Les parties sonores et graphiques sont confiées à des Suisses. Au demeurant, une commission de 10 officiers, représentant toutes les armes, et que préside le colonel Emg Mathias Brunner, donne les directives générales et supervise le tout. Ainsi toute garantie est donnée quant au caractère vraiment suisse du film de l'armée.

Le syndicat suisse des travailleurs du film qui fut à l'origine des critiques a, au cours de pourparlers qui ont eu lieu récemment, admis que les travaux ne pouvaient plus être interrompus, maintenant que 58 % des vues ont été prises depuis le 29 avril dernier. Satisfaction lui a cependant été donnée, en ce sens que l'équipe des cinéastes sera complétée par quatre Suisses : un directeur de production, un régisseur-adjoint, un second opérateur et une script-girl.

Par ailleurs, toutes les précautions sont prises pour qu'aucun secret militaire ne soit divulgué. Le service de sécurité de l'armée est partout présent et y veille de près.

COURSES D'AUTOMOBILES POSTALES DIRECTES BRIGUE-SAAS-FEE

Depuis le dimanche 26 mai 1963, jour de l'entrée en vigueur de l'horaire d'été, les courses d'automobiles postales de la vallée de Saas (Saas-Fee-Stalden) sont prolongées jusque dans la vallée du Rhône. Trois courses journalières directes Brigue-Saas-Fee-Brigue et six courses Viège-Saas-Fee-Viège assurent désormais, à Brigue et à Viège, la correspondance avec les principaux trains directs. Cette nouvelle relation, depuis longtemps souhaitée par la population, permet d'améliorer sensiblement les communications des centres touristiques de la vallée de Saas avec les lignes de chemins de fer du Simplon et du Loetschberg. Des billets directs à destination de Saas-Fee, via Viège et Brigue, sont délivrés par toutes les stations de chemin de fer et les agences de voyage depuis le 1^{er} juin 1963.

Lors de la course d'inauguration de la nouvelle liaison Brigue-Viège-Saas-Fée, qui a eu lieu récemment, on a appris que cette liaison n'a pas encore un caractère définitif, car l'autorisation accordée par le chef du Département des transports, des communications et de l'énergie, le conseiller fédéral Spuehler, n'est que provisoire et doit encore être discutée par le Conseil fédéral. M. Albert Fischer, chef de la section des cars postaux de la direction générale des P.T.T., a déclaré qu'il est convaincu que le Conseil fédéral trouvera une solution qui conviendrait aux communes intéressées et à toute la région. A Brigue, au départ de la nouvelle ligne, les invités de la course inaugurale, parmi lesquels se trouvaient plusieurs personnalités du gouvernement valaisan, ont été salués par le président de la ville et conseiller national, M. Moritz Kämpfen, tandis que le président de la commune de Viège, M. Hans Wyer, a souligné les avantages que les courses postales des P.T.T. procurent aux communes bénéficiaires, et qui donnent à leurs habitants la possibilité d'atteindre des lieux de travail dans la vallée principale et de nouveaux débouchés. Puis M. Walter Andenmatten et Hubert Buman ont dit la joie des populations de la vallée de Saas pour la nouvelle liaison et ont salué chaleureusement les premiers voyageurs de la nouvelle ligne directe de Brigue.

ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FEMININ

A la suite de l'exposé du ministre E. ZELLWEGER sur « Les droits de l'homme à l'échelle européenne », les membres de l'Association suisse pour le suffrage féminin, réunis à Thoune, le 25 mai en assemblée générale, expriment leur ferme espoir que les autorités fédérales et cantonales prendront immédiatement toutes les dispositions nécessaires pour l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes, tant sur le plan fédéral que cantonal.

L'exclusion des femmes suisses des droits politiques, dans dix-neuf cantons, ainsi que sur le plan fédéral, est en contradiction avec la ratification du statut du Conseil de l'Europe et l'engagement de la Suisse de reconnaître et de développer les Droits de l'homme, ainsi que les libertés fondamentales. Le statut politique des femmes suisses est très en retard sur celui des autres femmes européennes.

L'Association suisse pour le suffrage féminin se réjouit de constater que, dans sa lutte pour les droits civiques et d'égalité politique des femmes suisses, elle bénéficie de l'appui de la communauté de travail qui groupe 52 associations féminines. L'AS.S.F. rappelle que le Conseil des Etats n'a pas donné suite l'an dernier à son vœu de supprimer, dans le projet de révision de la Lama, l'autorisation aux caisses-maladie de majorer jusqu'à 25 %, les primes de leurs membres féminins. Les déléguées attendent de la commission du Conseil des Etats et du Conseil national lui-même qu'ils renoncent à donner force de loi à cette inégalité choquante des primes.

CONSTITUTION DE « TRANSHELVETICA », S.A. POUR UNE VOIE NAVIGABLE TRANSHELVETIQUE

Environ 140 entreprises et sociétés suisses, représentant les divers domaines de l'économie, se sont réunies à Berne pour constituer une nouvelle société : Transhelvetica S.A. La société a pour but l'établissement d'une voie navigable permanente, ouverte au trafic lourd, traversant le plateau suisse et reliant finalement le Rhin au Rhône. Elle se propose en première étape de faire pénétrer le trafic rhénan jusqu'à Yverdon.

Les promoteurs estiment qu'une telle réalisation apparaît de plus en plus urgente, pour de nombreux motifs : la grande économie de la voie d'eau comme moyen de transport, la position politique de la Suisse dans l'Europe qui s'intègre et l'équilibre économique interne de la Suisse, qui impose également que la position de la Suisse romande soit renforcée. Enfin et surtout, le notoire état de surcharge actuel de notre appareil de transport qui va s'accroître de manière catastrophique au cours des dix prochaines années, étant donné l'augmentation rapide des échanges internes et extérieurs.

Au cours d'une conférence de presse, il fut déclaré que seule la mise en chantier sans délai de la voie d'eau transhelvétique apporte une solution satisfaisante à ces diverses préoccupations. Or, les investissements nécessaires sont limités : environ 300 millions de francs pour relier Bâle à Yverdon (soit environ 3 % du coût des autoroutes prévues) ; en l'amortissant en 20 ans, c'est une augmentation de quelques pour mille des budgets de la Confédération et des cantons intéressés.

La création de Transhelvetica S.A. doit apporter aux autorités la preuve d'une réelle volonté de l'économie privée de voir les travaux entrepris sans retard ; plus d'un million de francs ont été souscrits en quelques mois sans appel public. La nouvelle société sera, d'autre part, un outil de travail permettant l'étude des questions juridiques et économiques qui se posent (la plupart des questions techniques sont des à présent

résolues). La société cherchera à établir un plan de financement par les communautés publiques : la voie d'eau devant être librement ouverte, elle ne fournira pas de revenu direct et c'est, comme pour les routes, la collectivité qui doit en supporter la charge.

Transhelvetica S.A. n'a pas de budget lucratif. C'est une société d'intérêt général, constituée à l'échelle nationale (elle a trouvé ses actionnaires de Zurich à Genève et de Bâle au Valais). L'assemblée constitutive s'est tenue à Berne en présence de M. F. Fauquex, président du Conseil des Etats et président de l'association pour la navigation du Rhône au Rhin. Un conseil d'administration de 19 membres a été désigné. Son président est M. André Gardel, vice-président de l'association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin. Le vice-président du conseil d'administration est M. Urs Sieber, administrateur-délégué de la fabrique de cellulose de bois attilholz S.A.

Au cours de la conférence de presse, il fut répondu à certaines objections qui peuvent être formulées à l'égard du projet de navigation du Rhône au Rhin.

C'est ainsi que fut soulevé le problème de la concurrence faite au rail. Les partisans du canal répondent que la masse du trafic lourd s'est développée et se développera de manière telle que le transport par voie fluviale ne dérobera rien au rail.

Concurrence faite aux oléoducs : La « Transhelvetica » relève que les pipe-lines ne conviennent qu'au transport des carburants liquides bruts, et pour autant que la masse atteigne au moins deux millions de tonnes par an. Le canal rendra service aux raffineries suisses pour la distribution des produits traités.

Enfin, en ce qui concerne la menace pour la beauté des sites et la pollution des eaux, la société souligne que les canaux ne sont pas inesthétiques et que des mesures de police imposeront aux armateurs des dispositions permettant d'éviter que les huiles et eaux usées soient déversées dans la voie d'eau.

Un journaliste ayant demandé si « Transhelvetica » ne faisait pas double emploi avec l'association Rhône-Rhin, il lui fut répondu que l'association recherche des appuis individuels. Etant donné l'urgence du projet, « Transhelvetica » veut aller plus loin : réunir des entreprises qui donneront une impulsion décisive à la réalisation du canal. Car, laisser les événements suivre leur cours, signifierait attendre que soient terminés les travaux de la deuxième correction des eaux du Jura. Ce ne serait pas avant 25 à 30 ans que l'on verrait arriver sur les lacs au pied du Jura les premiers bateaux de Rotterdam. Tandis que, si la décision de construire la voie d'eau était prise demain, les bateaux pourraient atteindre Yverdon dans six ou huit ans. Les promoteurs soulignent encore que leur action n'est nullement divergente de celles en cours : elle ne doit notamment pas affecter le projet de navigation sur le Haut-Rhin, jusqu'au lac de Constance.

La tâche de la société sera non de construire le canal, mais de rechercher la solution des problèmes économiques et juridiques. Les travaux eux-mêmes seront financés par la collectivité qui, en contrepartie, en retirera les bénéfices. Il ne serait

toutefois pas équitable que la charge soit répartie sur tout le pays : une péréquation doit être trouvée.

La nouvelle société n'a pas de but lucratif. Son capital actions s'élève à 1.160.000 francs et se trouve entre les mains de 148 actionnaires. Il se répartit ainsi, selon les secteurs de l'économie :

Utilisateurs directs (sociétés de transport, industries et fabriques) : 623.000 francs, sociétés d'électricité : 132.000 F. établissements bancaires : 217.000 F, associations d'intérêt général : 70.000 F, divers : 118.000 F.

La répartition par cantons est la suivante : Argovie : 59.000 F, Bâle : 75.000 F, Berne : 155.000 F, Fribourg : 60.000 F, Genève : 36.000 F, Neuchâtel : 103.000 F, Soleure : 100.000 F, Valais : 13.000 F, Vaud : 301.000 F, Zurich : 101.000 F, sociétés et groupements de caractère national : 157.000 F.

Le siège de la société est à Berne, son secrétariat est à Lausanne.

APRES L'INCENDIE DE LA FERME DES JOUX-DERRIERE

A la suite des divers incendies dus à la malveillance constatés dans le Jura et de l'activité d'une organisation clandestine dénommée F.L.J. (Front de Libération Jurassien), le Conseil exécutif du canton de Berne avait décidé de confier les enquêtes en cours à un juge d'instruction extraordinaire. La Chambre d'accusation de la Cour suprême du canton de Berne a décidé de confier cette tâche à M^e Albert Steullet, président du tribunal 2, du district de Moutier et juge d'instruction du district.

M^e Steullet devra se consacrer entièrement à cette tâche, qui a un caractère provisoire. Il sera remplacé momentanément comme président.

NECROLOGIE

M. Georges Droz, industriel, fabricant d'horlogerie à Tavannes, vient de s'éteindre, à l'âge de 74 ans. Bien connu dans les milieux horlogers, le défunt avait été délégué à la Chambre suisse de l'horlogerie et de la Fédération horlogère, et présidait jusqu'ici le groupement du district de Moutier de l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie.

D^r A. WANDER, S.A., BERNE

Les actionnaires de la S.A., D^r A. WANDER se sont réunis à Berne. Ils ont approuvé les comptes de 1962, qui laissent un bénéfice net de 3.560.000 F (3.330.000 F en 1961), avec une somme du bilan de 63,6 millions de F. Conformément aux propositions du conseil d'administration, un dividende ordinaire de 5 % (750.000 F) et un dividende extraordinaire de 5 % (750.000 F) ont été accordés au capital-actions. 750.000 F ont été aussi attribués comme participation statutaire du personnel au bénéfice. 175.000 F ont été versés à la réserve générale, portée à 14.750.000 F.

MM. Albert Wander et Marc Grossweiller ont été réélus au Conseil d'administration. Le président de celui-ci, M. Georges Wander, s'est félicité du résultat favorable de l'exercice. Dans son rapport, il a souligné la nécessité d'un contrôle renforcé des nouvelles spécialités pharmaceutiques, pour protéger la population. Parlant de la surchauffe économique, il a déclaré qu'on ne manquait en Suisse, ni de la volonté de travailler, ni du désir de produire de la qualité, mais bien du sens de la solidarité de l'ensemble de l'économie nationale.

DECES DE M. ETIENNE JOURNIAC, JOURNALISTE

M. Etienne Journiac, journaliste, s'est éteint dernièrement, dans un hôpital de Berne, après avoir été alité pendant près de sept ans. Né le 16 juin 1892, originaire du Cerneux-Péqui-gnot, près du Locle, Etienne Journiac avait étudié le droit à l'université de Neuchâtel et s'était inscrit au Barreau. Attiré par le journalisme, il entra comme rédacteur à l'Agence Télégraphique Suisse dont le siège se trouvait alors à Bâle. Trois ans plus tard, il était appelé par l'agence Havas comme rédacteur à son bureau de Berlin. Il ne quitta la capitale de l'Allemagne qu'après le début des hostilités, en 1939, pour être transféré au bureau de Berne de l'Agence Française d'Information. Celle-ci, devenue l'agence France-Presse, lui confia par la suite la direction de ses services d'information pour l'ensemble de la Suisse. Après sa retraite, le défunt avait continué d'habiter la ville fédérale.

Bien connu dans les milieux de la presse, M. Etienne Journiac avait été pendant plusieurs années secrétaire général de l'association de la presse étrangère en Suisse. En outre, durant son séjour à Berlin, il fut correspondant de l'« Impartial », puis, dès son retour en Suisse, l'un des chroniqueurs de politique étrangère, sous le pseudonyme de « Pierre Girard ».

UNE ENTREPRISE PRIVEE CREE DES BOURSES D'ETUDES

Face à la pénurie des cadres qui constitue un des problèmes les plus graves auxquels doit faire face l'industrie de notre pays, la direction d'une manufacture d'horlogerie de Bienne (il s'agit d'Oméga) a décidé de donner une nouvelle orientation à sa collaboration aux efforts tendant à favoriser l'accès aux études supérieures.

Elle vient, en effet, de créer à l'intention d'élèves suisses méritants un système de bourses d'études ou prêts d'honneur remboursables dans les dix ans qui suivent la fin des études et n'impliquant, en aucune manière, l'obligation pour les bénéficiaires d'entrer au service de l'entreprise.

Dès le semestre d'été 1963, un nombre déterminé de prêts sera accordé à des étudiants qui auront été proposés par la direction de divers établissements d'enseignement supérieur du pays (Ecole des hautes études commerciales de l'université de Lausanne, Ecole des hautes études économiques et sociales de St-Gall, Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Ecole polytechnique de l'université de Lausanne, université de Neuchâtel,

Ecole supérieure technique de Genève et Technicum de Bienne).

Les disciplines suivantes entrent en ligne de compte : ingénier en horlogerie, mécanique, électricité, électronique, chimie, physique ou organisation industrielle, technicien en horlogerie, mécanique ou électricité, hautes études économiques et commerciales, sciences économiques et administratives.

AGENCE TELEGRAPHIQUE SUISSE

Maître Hans Lauterburg, chef du service d'information radiophonique à l'Agence Télégraphique Suisse (S.I.R.), a abandonné ses fonctions pour raison d'âge, le premier mai, jour où il a accompli ses vingt-cinq années de service. Pendant ce quart de siècle, de 1938 à 1963, où les évènements importants se déroulèrent en foule, il veilla au premier rang à la sauvegarde des principes suprêmes du service d'information radiophonique, c'est-à-dire à l'exactitude des faits et à la sauvegarde de la plus grande objectivité, tant dans le domaine de la politique intérieure que dans celui de la politique étrangère.

Maître Lauterburg compte parmi les fondateurs de la coopérative Radio-Berne en 1925, dont il assumait la présidence pendant neuf ans. Il fut également président, pendant une période administrative, de la Société suisse de radiodiffusion. Il abandonna sa profession d'avocat en 1938, et assumait les fonctions de chef du service d'information radiophonique de l'A.T.S., dans la période d'évolution précédant la seconde guerre mondiale. Il resta étroitement lié, en tant que membre de divers organismes, aux tâches, incombant à la commune bourgeoise de Berne, ainsi qu'à la Société de musique de Berne, à laquelle il collabora pendant près de quarante années.

La direction du Service d'information radiophonique sera désormais assumée par M. Kurt Stadlin, rédacteur, bourgeois de Zoug, depuis 1932 en fonctions au S.I.R. A lui revient aussi grandement le mérite d'avoir contribué au respect de l'exactitude de l'information et de l'objectivité du choix.

OUVERTURE D'UNE EXPOSITION A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

A la salle des conférences de la Bibliothèque nationale, à Berne, s'est ouverte une exposition intitulée « Le livre à travers les âges ». Cette exposition est organisée conjointement par la Bibliothèque des bourgeois de Berne, la Bibliothèque municipale et universitaire et la Bibliothèque nationale, dans le cadre des Semaines suisses du livre. M. R. Ruffieux, nouveau directeur de la Bibliothèque nationale a pris la parole en public pour la première fois, depuis qu'il assume ses nouvelles fonctions. Après avoir salué les visiteurs, il a rendu hommage à l'activité de son prédécesseur, M. Pierre Bourgeois. L'exposition, divisée en sept sections chronologiques, offre une vue d'ensemble de tous les genres de livres depuis les incunables jusqu'aux réalisations les plus étonnantes de l'impression moderne.

NECROLOGIE

A Berne vient de s'éteindre, après une courte maladie, à l'âge de 81 ans, le professeur Moritz Tramer, psychiatre et pédiatre très connu, ancien directeur et médecin-chef de la maison de santé du Rosegg, à Soleure, et membre de plusieurs sociétés suisses et internationales de psychiatrie et de pédiatrie. Le défunt avait écrit de nombreux ouvrages scientifiques sur la psychiatrie et l'hygiène mentale.

LES RECETTES FISCALES DE LA CONFEDERATION PENDANT LE 1^{er} TRIMESTRE 1963

Les recettes fiscales de la Confédération se sont élevées à 902,6 millions de francs en chiffre rond pour le premier trimestre de 1963 contre 834,4 millions de francs en chiffre rond pour les trois premiers mois de 1962.

Les résultats par catégorie d'impôts (rendements bruts en millions de francs en chiffres ronds) se répartissent comme il suit :

		(1962)
impôt pour la Défense nationale	44,2	(65,3)
impôt anticipé	161,7	(123,3)
droits de timbre	59,1	(57,8)
impôt sur le chiffre d'affaires	266,3	(234,4)
impôt sur le luxe	0,02	(0,05)
impôt sur le tabac	32,9	(30,0)
impôt sur la bière	0,03	(0,04)
droits d'entrée	214,9	(222,0)
droits sur le tabac	19,6	(18,1)
droits sur les carburants	67,5	(57,6)
droits supplémentaires sur les carburants	16,1	(7,3)
autres droits supplémentaires	2,8	(3,3)
autres recettes (suppléments de prix et autres taxes)	17,3	(15,1)

Les résultats des droits d'entrée, c'est-à-dire des droits de douane sur les importations, les carburants, le tabac, les suppléments sur les carburants et les autres suppléments de douane, s'élèvent, pour le premier trimestre de 1963, à 320,9 millions de francs contre 308,3 millions de francs pour la période correspondante de 1962.

TIMBRE SPECIAL ET VOLS COMMEMORATIFS PRO AERO 1963

La fondation suisse Pro Aero, fondée en 1938 pour développer l'aviation civile, commémore cette année son 25^e anniversaire. A cette occasion, est émis le 1^{er} juin un timbre spécial, valable uniquement pour affranchir les lettres et cartes qui seront transportées par le vol commémoratif Berne-Locarno, ou le vol d'apport par hélicoptère Langenbruck-Berne. Les deux vols auront lieu le 13 juillet, c'est-à-dire le jour même où, il y a cinquante ans, Oscar Bider effectuait la première traversée des Alpes en avion, de Berne à Milan.

Le produit net de la vente du timbre sera remis à Pro Aero, en faveur de l'œuvre de fondation.

Pour ces deux vols ne seront transportées que les lettres jusqu'à 20 g et les cartes postales, non recommandées, à destination de la Suisse et du Liechtenstein. Les lettres et cartes, suivant le parcours, seront frappées d'un des deux timbres d'oblitération spéciaux.

LE TELEPHONE EN 1962

On sait que la loi sur l'adaptation des taxes des P.T.T. introduit le comptage par impulsion périodique. Cependant, pour des raisons techniques, le passage à la nouvelle taxation téléphonique exigera plusieurs années. Aussi, par mesure d'équité, les taxes des trois dernières zones interurbaines ont été provisoirement abaissées. Tous les usagers du téléphone bénéficient de cet allègement depuis le 15 décembre 1962. De plus, le tarif de nuit est appliqué à toute la journée du dimanche depuis le 6 janvier 1963.

En 1962, un nombre record de près de 70.000 nouveaux postes d'abonnés ont été raccordés. Pourtant, à la fin de l'année, 250.000 demandes d'abonnement remontant à plus de trois mois n'étaient pas encore satisfaites. Pour économiser les lignes, les P.T.T. ont introduit un nouveau type de connecteur qui permet de relier 99 abonnés au central le plus proche par quinze lignes de jonction et trois lignes de commande, ce qui fait une économie de 81 lignes.

Les forces naturelles ont causé en 1962 de nombreux dégâts qui mirent à contribution le personnel et le matériel du téléphone. Au début de l'année, la neige mouillée interrompit 45.000 raccordements d'abonnés. Dans la nuit du 7 au 8 novembre, le foehn soufflant en tempête endommagea gravement les lignes aériennes dans une partie du Valais, en Suisse centrale, et dans l'Oberland bernois. Il y eut en outre de nombreuses détériorations de câbles causées par des travaux de terrassement. 3.848 défauts de câbles en tout ont été enregistrés.

AUCUNE INTERVENTION DES AUTORITES FEDERALES A L'ENCONTRE DE LA PIECE « DER STELLVERTRETER »

Le groupe œcuménique laïc de Lucerne avait invité par télégramme du 8 avril 1963 le chef du Département fédéral de l'intérieur à envisager de prendre des mesures contre la représentation prévue en Suisse de la pièce « Der Stellvertreter », de Rolf Hochhuth. Le télégramme a été transmis au Département fédéral de Justice et Police, compétent en la matière. Ce Département a appris par la suite que le théâtre municipal de Bâle a inscrit cette pièce dans une nouvelle adaptation, à son programme de la saison 1964-65. On apprend maintenant du Département fédéral de Justice et Police que l'expéditeur du télégramme a été informé que les autorités fédérales compétentes n'ont pas l'intention d'intervenir dans cette affaire.

EXPOSITION « EUROPE SANS FRONTIERES »

A l'école des Arts et Métiers de Berne a eu lieu le vernissage de l'exposition itinérante « Europe sans frontières ». Cette exposition était due à l'initiative du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Berne était la première ville de langue allemande à l'accueillir, ce qui est une grande satisfaction pour la ville fédérale, du fait de l'entrée, il y a quelque temps, de la Suisse en qualité de membre de plein droit au Conseil de l'Europe. L'exposition présentait des photographies, des dessins, des chiffres et des statistiques illustrant les activités, les buts, les efforts d'encouragement du Conseil de l'Europe (protection des droits de l'homme, des droits sociaux, etc...), la rationalisation des transports, la création d'une banque européenne du sang, l'égalité des diplômes, la révision de manuels d'enseignement au service de la vérité et de la paix, tous objectifs que s'est fixé le Conseil de l'Europe. L'exposition était ouverte jusqu'au 20 mai.

COMMUNAUTE DE TRAVAIL DES ASSOCIATIONS FEMININES SUISSES POUR LES DROITS POLITIQUES DE LA FEMME

Le Comité de la communauté de travail des Associations féminines suisses pour les droits politiques de la femme, auquel se rattachent 52 associations féminines, s'est réuni à Berne.

Après le commentaire sur l'activité de la fondation pour l'éducation civique des femmes, il a examiné le problème que pose l'entrée de la Suisse au Conseil de l'Europe. Le statut du C.E. stipule que tout membre « reconnaît le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et de libertés fondamentales », et qu'il s'engage « à collaborer sincèrement et activement à la poursuite » des idéaux et principes qui sont le but du Conseil. Ceci implique pour la Suisse l'obligation de promouvoir la réalisation des droits politiques des femmes. La communauté de travail suivra cette question avec attention et cherchera à trouver les voies les plus adéquates pour que notre pays puisse lui aussi adhérer à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

« EUROPE SANS FRONTIERE » UNE EXPOSITION ITINERANTE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Département politique annonce qu'afin d'éclaircir, dans l'opinion publique, le rôle du Conseil de l'Europe, auquel la Suisse vient d'adhérer comme dix-septième membre, le secrétariat général de l'organisation a constitué une exposition itinérante qui sera envoyée, au cours des semaines qui viennent, dans les principales villes de la Suisse alémanique et de l'Autriche. La première étape de cet itinéraire a été Berne (Ecole des Arts et Métiers) du 11 au 20 mai. L'exposition ira ensuite à Lucerne, à Zurich, à Bregenz et à Saint-Gall. Puis elle circulera dans une série de villes autrichiennes.

nes. Par la suite, probablement au mois d'octobre, elle ira à Bâle.

Cette exposition poursuit le but d'expliquer visuellement aux visiteurs les domaines d'activité très variés du Conseil de l'Europe. Vint-cinq panneaux comportant des photographies, des diagrammes et des textes explicatifs exposent l'apparition des tendances d'unification internationale en Europe après la fin de la guerre qui ont conduit à la création de diverses organisations européennes. Les activités du Conseil de l'Europe visent en première ligne à créer progressivement en Europe un échange sans entraves sur le plan humain et culturel, ainsi qu'il ressort particulièrement des documents exposés. Parmi les obstacles qui ont pu être aplanis par le Conseil de l'Europe figure par exemple l'obligation des passeports et des visas. D'autres entreprises s'efforcent de fonder une solidarité active des Etats européens par la mise en œuvre d'organismes communs tels qu'une banque du sang européenne ou l'assistance mutuelle dans le domaine de la santé publique, ou de la formation et du perfectionnement médicaux. Le vaste domaine de l'unité culturelle et des efforts pour l'échange des biens culturels ou les échanges universitaires font l'objet d'autres documents. Des exemples illustrent également l'attention consacrée à une unification juridique européenne par l'établissement de directives communes dans divers domaines du droit et de l'administration. Les rôles des pouvoirs locaux dans la construction européenne et généralement au sein du Conseil de l'Europe, de même que l'influence de l'organisation de Strasbourg dans la création et le développement d'autres institutions européennes, font ressortir à quel point le Conseil de l'Europe est toujours la première organisation de notre continent, un forum de premier ordre pour les parlementaires, les spécialistes et les ministres des dix-sept pays européens.

Le 11 mai, l'exposition a été solennellement inaugurée à Berne, sous le patronage du président de la ville, M. E. Freimueller et en présence du secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe M. P. Molinos.

PARC NATIONAL SUISSE

Vu l'arrêté fédéral du 7 octobre 1959 sur le Parc national suisse dans le canton des Grisons, le Conseil fédéral a pris une ordonnance qui entrera en vigueur incessamment.

En vertu de cet arrêté, la nature sur le territoire du parc, est entièrement soustraite à toute action ou influence humaine qui s'exercerait en dehors du but visé par sa création et l'ensemble des animaux et des plantes est abandonné entièrement à son développement naturel. Le parc national fait l'objet de recherches scientifiques.

L'ordonnance stipule que toutes les affaires concernant le parc sont traitées par la commission fédérale du parc conformément au contrat conclu entre la Confédération, la Société Helvétique des Sciences Naturelles et la Ligue Suisse pour la Protection de la Nature. Cette commission se compose de sept membres dont deux au moins appartenant à la Suisse romande. Trois membres sont nommés par le Conseil fédéral, deux par

la Société Helvétique des Sciences Naturelles et deux par la Ligue suisse pour la protection de la nature. Les autres dispositions de l'ordonnance affectent la surveillance et la visite du parc national, la création de chemins et d'abris (cabanes), les observations et les recherches scientifiques, la comptabilité et le fonds du Parc national.

La Ligue suisse pour la protection de la nature tient un compte spécial pour le fonds du Parc national qu'elle a créé. Tous les dons et legs faits à la Ligue suisse pour la protection de la nature, sans autre désignation de leur emploi, sont affectés au fonds jusqu'à ce qu'il atteigne le montant de 900.000 F. Le capital constitué par le fond est intangible jusqu'à concurrence de 900.000 francs. Si ce montant est dépassé, le Conseil fédéral pourra ordonner l'emploi partiel ou total de l'excédent pour des dépenses extraordinaires en faveur du parc.

LA PREMIERE EXPEDITION ANTARCTIQUE SUISSE

Le premier grand raid transversal dans l'histoire de la recherche du continent antarctique approche de sa réalisation. Ce raid, qui sera de plus autonome, c'est-à-dire qu'il ne pourra compter sur aucune aide extérieure, ne fût-ce qu'en cas de situation extrêmement critique (ouragan ou autre événement grave), sera effectué par une bonne douzaine de scientifiques et techniciens suisses qui auront à leurs côtés quelques vétérans de l'antarctique. La route inhabituelle choisie pour le raid, que d'aucuns qualifient d'audacieux, mais que les spécialistes de l'antarctique ne considèrent nullement comme irréalisable, a éveillé un intérêt considérable dans les milieux scientifiques étrangers, à tel point que plusieurs pays ont demandé à pouvoir collaborer avec la Suisse. Le départ de la première expédition suisse 1963-1965 est fixé irrévocablement au 15 octobre prochain. Le coût de l'expédition est devisé à cinq millions de francs, dont les deux tiers seront couverts grâce à la participation d'industries, le solde devant être assuré au moyen de collectes, d'emprunts et de subsides.

Au cours d'une conférence de presse tenue à Berne, l'explorateur lausannois Gilbert Caillet a fourni d'utiles renseignements sur les derniers préparatifs de l'expédition, de même que sur les caractéristiques du raid exploratoire projeté. Ce raid, qui aura une longueur de 3.700 km, se prolongera pendant 18 mois. Les explorateurs suisses relieront Port-Martin, en terre Adélie, et la base australienne de Mawson, en passant par la station russe de Komsomolskaya, située à 850 km de la côte, et dans la région réputée la plus froide du globe, et où l'expédition séjournera durant les quatre mois de l'hiver antarctique. Elle profitera de ce temps d'arrêt pour effectuer diverses observations météorologiques et médicales, aux résultats desquelles la science attache d'ores et déjà une grande importance. Pour la première fois depuis le début de la recherche antarctique, une expédition coupera les méridiens entre les 65° et 75° degrés de latitude, permettant des relevés topographiques terrestres et aériens de cette région du continent blanc encore en grande partie inexplorée. Grâce à l'utilisation d'un système de transport inédit du carburant pour

les véhicules à chenilles, chaque engin (quatre tracteurs lourds et quatre tracteurs légers) emportera son autonomie totale, ouvrant par là véritablement la voie à la mise en valeur du continent antarctique. Toutes les mesures de sécurité nécessaires ont été prévues.

Une aide par voie aérienne interviendrait en cas d'absolue nécessité. Le groupe expéditionnaire emportera 17,2 tonnes de vivres, c'est-à-dire suffisamment pour toute la durée du raid.

Avant le départ, les membres de l'expédition devront passer un examen médical sévère, conformément aux prescriptions en vigueur pour toutes les expéditions antarctiques. Ils devront également se soumettre à des épreuves psychologiques.

Le programme médical, élaboré par le Medical Research Council de Londres, servira de base aux recherches médicales de l'expédition. Les autres branches prévues au programme scientifique sont la météorologie, la glaciologie, la sismologie, la géologie (récoltes d'échantillons), les recherches sur la radiation nucléaire et les photographies aériennes (avec détermination astronautique), de même que diverses recherches techniques. Enfin, le problème de l'alimentation occupera une part importante dans le programme de recherche, étant donné que l'expédition éprouvera un aliment-survie mis au point par un laboratoire suisse.

Le chef d'expédition a encore souligné l'appui rencontré par le projet suisse auprès des 14 pays intéressés à la recherche antarctique et qui, comme on sait, sont signataires de la charte de Washington, de 1959, qui ouvre le continent blanc durant 30 ans exclusivement à la recherche scientifique, excluant tous objectifs stratégiques. Plusieurs nations, parmi lesquelles la Belgique, les Pays-Bas, le Chili, l'Argentine et la Pologne, ont offert de collaborer étroitement avec la Suisse dans le but de rationaliser les moyens qui sont à leur disposition.

Pour terminer, M. Caillet a exprimé l'espoir que les savants et chercheurs apporteront leur contribution au succès de cette grande réalisation scientifique et humanitaire.

FEDERATION DES ECLAIREUSES SUISSES

À Berne a eu lieu l'Assemblée des déléguées de la Fédération des éclaireuses suisses, groupant quelque 300 déléguées venues de toutes les parties de la Suisse. La chef fédérale Perle Bugnion a salué les participantes et ouvert l'assemblée. Une pantomime de la « Tavel-Trupps Bern » a rencontré un grand succès, de même que les productions de divers groupes.

Le colonel Burgi, médecin-chef de la Croix-Rouge suisse, a ensuite brièvement remercié les éclaireuses pour leur coopération volontaire, et a exprimé le vœu qu'à l'avenir un plus grand nombre encore d'éclaireuses puissent participer aux cours de la Croix-Rouge.

Des thèmes fort intéressants ont ensuite été développés au cours d'une discussion de groupes, indiquant l'orientation du travail futur. Le résultat de cette discussion sera examiné par le comité qui en fera rapport.

Au cours de l'année écoulée, neuf nouvelles sections ont été admises, portant, à fin 1962, à 177 le nombre des sections, groupant 13.591 membres. Cet effectif indique une augmentation de 760 filles.

Le camp fédéral de l'an dernier s'est déroulé dans le val Calanca. Une enquête a été faite afin de déterminer si les méthodes employées correspondaient encore aux cercles d'intérêt des filles à l'âge de la croissance. Cette enquête a montré que les groupes de Croix-Rouge, technique scout, pionniers et cuisine sont largement en tête, ce qui prouve que les éclaireuses préfèrent encore de nos jours les cercles d'intérêt traditionnels.

L'assemblée des déléguées a confirmé l'adhésion de la fédération à l'association pour la coopération de la jeunesse suisse à l'aide aux pays en voie de développement et a discuté de la participation à l'Exposition nationale de 1964.

L'AIDE SUISSE AU NEPAL

Une conférence de presse sur l'assistance technique suisse, et plus spécialement sur l'aide au Népal, a été donnée conjointement à Berne par le service d'assistance technique du Département politique et par l'Aide suisse aux régions extra-européennes (A.S.R.E.). Des explications ont été données par MM. A. Lindt, délégué du Conseil fédéral pour la coopération technique, et E. Rieben, ingénieur-forestier à Vallorbe.

M. Lindt a d'abord rappelé que les Chambres fédérales ont voté un crédit global de 60 millions de francs pour la période 1962-1964. L'année dernière a été consacrée à la préparation des projets, de sorte qu'il y eut peu de réalisations. Mais pour l'année en cours, les divers projets en voie d'exécution nécessiteront une dépense de 15.700.000 francs. D'autres projets, sur le point d'être exécutés, coûteront 6 millions. Si on ajoute à ces sommes les dépenses effectives de 1962, on constate que près de la moitié du crédit ouvert sera utilisé au début de 1964.

Notre assistance technique se déroule sur plusieurs plans. Des boursiers sont formés en Suisse, mais de plus en plus on tend à former les cadres inférieurs sur place, dans leur pays. Les missions d'experts accomplissent un travail utile, surtout dans les domaines de l'hôtellerie, des banques et des télécommunications.

La Confédération collabore avec les institutions privées groupées dans l'aide suisse à l'étranger. Elle assume souvent la moitié des frais des grands programmes d'assistance de ces institutions.

Un de ces grands programmes a débuté il y a huit ans déjà au Népal, où trois experts suisses de la F.A.O. ont découvert d'intéressantes possibilités de coopération. La Suisse s'est donnée pour but de venir en aide au pays même, plutôt qu'aux villes telles que Katmandou. Des travaux de drainage, de reboisement, d'ensemencement et d'élevage ont été entrepris dans la vallée de Jiri, où les experts suisses ont aussi ouvert un modeste hôpital. Ce programme a déjà coûté 2.200.000 francs. La Confédération a versé le 42 % de cette somme, tandis que les collectes de l'A.S.R.E. et de l'Aide suisse à l'étranger permettaient de réunir

1.300.000 francs. Dix-sept employés de l'A.S.R.E. sont établis avec leurs familles dans la vallée de Jiri.

Ne cachant pas l'attachement qu'il éprouve pour le peuple népalais au terme d'une mission de cinq mois, M. Edouard Rieben a ensuite expliqué que la réussite du projet dépend dans une grande mesure d'une préparation soignée et surtout de l'adaptation des moyens utilisés aux conditions locales.

A la suite de la forte progression démographique qui se manifeste au Népal comme dans tout le sud-est asiatique, les terres, subissent une grave dégradation due à un déboisement inconsidéré et à un pacage abusif. Les pâturages sont appauvris par de constants prélèvements. La diminution de la production qui découle de ces phénomènes pousse les populations, pourtant fort sobres, à exploiter les sols fertiles trop intensivement. Ceux-ci subissent alors le même sort. La tâche des experts consiste donc à rompre ce cycle, à mettre en valeur les terres montagnardes en vue de hausser le niveau de vie. Cela est parfaitement possible en éveillant auprès des indigènes la conscience de leur appartenance à une communauté et en leur donnant une formation professionnelle adéquate. L'activité de l'A.S.R.E. dans la vallée de Jiri tend à augmenter la production animale et végétale, mais aussi à mettre en valeur les produits du sol, notamment par l'exploitation de fromageries, ce qui permet de hausser sensiblement le revenu des paysans et de les rendre aptes à progresser par leurs propres moyens.

LES TRAVAILLEURS ETRANGERS EN SUISSE

En 1962, la police fédérale des étrangers a libéré 24.052 étrangers du contrôle, chiffre deux fois plus élevé qu'un an auparavant. Cette forte progression provient, en partie, de l'afflux croissant de travailleurs étrangers dans notre pays. Elle s'explique aussi par le fait que 7.465 réfugiés hongrois ont été libérés cette année du contrôle fédéral. Les 60 % environ des personnes libérées exercent un métier ou une profession.

D'autre part, les cantons ont délivré l'an dernier 19.807 permis d'établissement dont 12.049 à des personnes actives. En 1961, il n'avait été délivré que 10.840 permis d'établissement, qui est le permis le plus favorable qui puisse être délivré par la police des étrangers. Ont obtenu le permis d'établissement : 7.211 réfugiés hongrois (36 %), 5.827 Italiens (29 %), 2.816 Allemands (14 %), 1.504 Autrichiens (8 %), et 1.257 Français (6 %). A lui seul, le canton de Zurich a délivré 29 % des permis d'établissement, soit au total 5.676. Viennent ensuite : Berne, avec 2.042 ; Vaud, 1.769 ; Genève, 1.653 ; Argovie, 1.338. Neuchâtel en a délivré 609, Fribourg 136, le Valais 134 et le Tessin 735.

Quant aux permis de séjour délivrés à des travailleurs étrangers, ils se sont élevés en mars 1963 à 52.579, chiffre inférieur de 3.127 à celui de mars 1962. Pour les trois premiers mois de 1963, on arrive à un total de 125.868 permis de séjour contre 138.263 durant la période correspondante de 1962. La diminution enregistrée, affecte principalement le

bâtiment, l'agriculture et l'horticulture, soit les professions les plus exposées aux conditions atmosphériques.

Fin février 1963, il y avait en Suisse, au total, 512.412 travailleurs étrangers sous contrôle, dont 52.634 saisonniers. Par rapport à février 1962, l'augmentation était de 66.802 ou de 15 %. Etaient, à ce moment-là, soumis au contrôle : 323.148 Italiens, 74.883 Allemands, 44.186 Espagnols, 26.340 Autrichiens, 20.524 Français et 23.331 ressortissants d'autres pays. Il est intéressant de noter que le personnel hôtelier et de maison, ainsi que les ouvriers agricoles, ne représentent plus aujourd'hui que 19,1 % de l'ensemble de la main-d'œuvre étrangère, contre 63,1 % en 1950.

L'EPIDEMIE DE ZERMATT ET SES SUITES

M. Rodolphe Gnägi, conseiller national à Berne, a présidé, en sa qualité de président de la Fédération suisse du Tourisme, une grande conférence de presse, au cours de laquelle les journalistes suisses et étrangers ont été renseignés sur l'épidémie de typhus de Zermatt, sur la manière dont elle a été combattue, sur les mesures d'assainissement envisagées dans la station et sur ce qui sera fait en faveur des malades et du personnel privé de gagne-pain.

En ouvrant la conférence, M. Gnägi a relevé la nécessité pour les centres touristiques de reconsidérer leur structure sanitaire, d'établir des plans à longue échéance et de coordonner leur action, de façon que la leçon de Zermatt porte des fruits.

Le major Reber, privat-docent à Bâle et chef des détachements sanitaires de Zermatt, a rappelé le déroulement chronologique des événements et précisé que 135 malades au total furent hospitalisés à Zermatt, alors que le nombre des cas certains de typhoïde s'est élevé à 310, dont 175 en Suisse et 135 à l'étranger. Près de 500 pièces d'hôtels et de maisons privées où avaient séjourné des typhiques ont été désinfectées systématiquement, y compris les cuisines des hôtels. Le dépistage des porteurs de bacilles typhiques s'est fait sur une large échelle et, au total, 5.500 personnes ont été examinées. Le laboratoire bactériologique de l'armée a procédé à 2.650 examens de selles et 3.392 examens de sang.

Le major Reber a ajouté que l'on avait tout d'abord cru avoir trouvé l'origine de l'infection dans la personne d'un ouvrier italien occupé sur les chantiers de la Grande-Dixence, mais diverses circonstances permettent de douter que l'eau potable ait été contaminée par les eaux souillées du Zmuttnach. Aujourd'hui, on est enclin à penser que l'eau potable a été contaminée dans le village même par la pénétration d'eau usée dans les canalisations. Les recherches se poursuivent pour éclaircir ce point. Avant d'être licenciée, la troupe a été soumise à un examen bactériologique, qui permit d'établir qu'elle fut entièrement épargnée par l'infection.

M. Oscar Schnyder, conseiller d'état, chef du Département de Justice et Police du canton du Valais, a fourni quelques renseignements complémentaires sur les mesures prises par

les autorités valaisannes, dès que fut signalé, le 10 mars, un premier cas suspect. Le contrôle des eaux potables fut aussitôt intensifié. Des enquêtes administratives et judiciaires ont été ordonnées pour établir les responsabilités. Un spécialiste suisse, de l'Institut Pasteur de Paris, a également été chargé de contribuer à la recherche des causes de l'épidémie. M. Léon Mornod, géologue-conseil à Bulle, fera une enquête sur l'eau potable utilisée à Zermatt et sur l'ensemble des canalisations. C'est au vu des rapports de ces spécialistes que seront ensuite prises les mesures les plus efficaces pour éviter le retour d'une épidémie.

Le docteur Pierre Calpini, médecin cantonal, a parlé plus spécialement des mesures prises depuis 40 ans pour assurer le ravitaillement en eau de Zermatt. De nouvelles captations furent ordonnées dès 1962, de même qu'un agrandissement du réseau de distribution. Il sera procédé à des contrôles réguliers et systématiques des eaux de la station. Pour le contrôle de la station, un médecin sera engagé pour la saison d'été 1963. Il devra, en particulier, se livrer à une recherche approfondie des infections gastro-intestinales dites « Zermattite », pour le cas où il en apparaîtrait de nouvelles. En ce qui concerne la réouverture de la station, celle-ci a été prévue pour le 1^{er} juin (1), sous réserve du résultat des recherches techniques en cours, chaque établissement devant être dûment autorisé à reprendre son activité.

Le président de la commune, M. J. Aufdenblatten, a exposé le programme d'assainissement des eaux de la commune de Zermatt. Pour l'immédiat, il sera procédé à un contrôle complet des installations, à l'examen des sources et de leur captage. Les sources et installations privées seront également contrôlées. Au cours de l'hiver prochain, il sera procédé à l'amélioration des installations de traitement des eaux potables.

Par la suite, tout le réseau de distribution sera agrandi, pour tenir compte du développement de la station. Les conditions d'enlèvement des ordures ménagères seront améliorées et les eaux méthodiquement épurées. On prévoit, pour la réalisation de ce programme, une dépense de l'ordre de quatre à cinq millions de francs.

Au cours d'une deuxième partie, MM. Werner Kaempfen, directeur de l'Office National Suisse du Tourisme à Zurich, Max Troesch, président du tribunal à Berne, Max Budliger, secrétaire de la Société Suisse des Hôteliers et Christian Burkhalter, secrétaire de l'Union Helvetia à Lucerne, renseignèrent la presse sur les mesures projetées en faveur des victimes de l'épidémie et du personnel hôtelier de la station.

Tous les malades infectés à Zermatt pourront passer trois semaines de vacances dans une station suisse de leur choix, cela sans bourse délier, les frais de transport et d'hôtel étant à la charge de l'Office suisse du Tourisme, de la Société suisse des Hôteliers, du Syndicat d'Initiative et de la Société des Hôteliers de Zermatt. D'autre part, des mesures seront prises en faveur du personnel tombé malade à Zermatt, privé de travail à la suite de l'épidémie. Enfin, une Commission d'indemnisation indépendante a été créée pour défendre les inté-

rêts matériels des victimes et les indemniser de façon à réduire le plus possible les actions judiciaires.

Les orateurs ont exprimé leur sympathie aux personnes tombées malades et à tous ceux affectés d'une manière ou de l'autre par l'épidémie et dit leur gratitude aux sanitaires de l'armée et à tous les civils qui se dévouèrent sans compter pour soigner les malades et les reconforter.

(1) Chose faite, alors que nous mettons sous presse.

L'UNION DES P.T.T. ET LA QUESTION DU PERSONNEL

Au cours d'une conférence de presse à Berne, l'Union P.T.T., organisation syndicale groupant la plus grande partie des fonctionnaires des P.T.T. qui portent l'uniforme, a exposé son point de vue sur les difficultés dans le domaine du personnel, qui sont particulièrement grandes à Genève.

Le secrétaire de l'Union, M. Mueller, a souligné que la situation décrite n'existait pas seulement à Genève. En 1962, les démissions aux P.T.T. ont été de 274 agents à Genève (11 %), 219 à Lausanne (11,3 %) et 619 à Zurich (11,5 %). Malgré la suppression de la 3^e tournée et la fermeture des guichets postaux le samedi après-midi, il manque encore 45 employés à Genève. Pour l'ensemble de la Suisse, les démissions ont passé de 843 en 1952 à 2.613 en 1962. 6,5 % de l'effectif du personnel portant l'uniforme a quitté le service en 1962.

Cette situation est due au niveau trop bas des traitements et à la durée trop longue du travail. A Genève, la loi cantonale accorde un minimum de trois semaines de vacances à tous les travailleurs, sauf aux fonctionnaires fédéraux. C'est un gros handicap pour les employés des P.T.T., qui n'arrivent à trois semaines de vacances qu'après dix ans de service ou 35 ans d'âge. En outre, avec 46 heures de travail par semaine, le personnel des P.T.T. est désavantagé par rapport à l'économie privée, qui jouit généralement de 44 heures. Enfin, les indemnités de résidence doivent être revues.

Cependant, pour répondre à diverses revendications du personnel, notamment celles présentées par les Genevois, le Conseil fédéral devra réviser certaines lois et cela ne peut pas se faire d'un jour à l'autre. Mais il a la compétence, par la révision de la classification des fonctions, d'améliorer les salaires. Une modification devait intervenir à partir du 1^{er} avril 1963, mais elle n'est pas encore entrée dans les faits. Les études se poursuivent.

Après avoir souligné les conditions particulièrement défavorables qui sont celles des jeunes employés des P.T.T., le secrétaire Mueller a dit son espoir de pouvoir compter sur la bienveillance du Conseil fédéral et du Parlement pour maîtriser non seulement la crise postale à Genève, mais la crise suisse des P.T.T.

REVISION DE LA LOI SUR LA PROPRIETE FONCIERE RURALE

Le Département fédéral de Justice et Police a adressé aux gouvernements cantonaux, ainsi qu'aux Associations intéressées, l'avant-projet de la nouvelle loi fédé-

rale sur la sauvegarde de la propriété foncière rurale tel qu'il a été définitivement rédigé par la commission des experts. L'avant-projet compte 55 articles : il est entièrement différent de la loi du 12 juin 1951 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1953, il y a tout juste dix ans, et qui n'a pas atteint entièrement le but qu'elle se proposait, notamment en ce qui concerne le droit de préemption des parents et la procédure d'opposition en matière de ventes de biens-fonds. Les experts se sont préoccupés, en particulier, de trouver un moyen efficace de combattre les opérations qui tendent à soustraire les terres agricoles à leur destination.

Dans un commentaire, le Département de Justice et Police relève les innovations prévues par rapport à la loi actuelle.

Si l'article premier de l'avant-projet reprend la règle fondamentale, à savoir que la loi s'appliquera aux immeubles utilisables exclusivement ou principalement pour l'agriculture, il n'exige plus en revanche que ces immeubles soient effectivement utilisés pour l'agriculture. Tandis que la loi actuelle assortit la règle fondamentale d'une réserve selon laquelle les cantons peuvent déclarer la loi inapplicable aux zones à bâtir indispensables pour le développement d'une localité, l'avant-projet prescrit une délimitation de droit fédéral entre les régions agricoles et les régions à bâtir. Cette règle serait complétée par la possibilité, réservée aux cantons, d'établir un plan d'aménagement comprenant des zones agricoles, des zones à bâtir et des zones intermédiaires.

Ces catégories de terrains constitueraient une base précise pour l'application de la loi.

Dans les régions et les zones agricoles, de même que dans les zones intermédiaires, seuls les bâtiments servant à l'exploitation rurale ou forestière pourraient être bâtis, la construction d'autres bâtiments ne pouvant être autorisée que pour de justes motifs. Sans cette prescription, le maintien du caractère agricole de ces terrains ne serait pas garanti.

Le droit de préemption des parents sur les exploitations agricoles est maintenu sous une forme modifiée, mais incorporé au code civil dans la réglementation générale du droit de préemption.

L'avant-projet institué, en faveur des syndicats de réunions parcellaires et d'autres collectivités semblables, constituées en vue d'améliorer le sol, un droit de préemption sur les immeubles compris dans l'entreprise. Ce droit est limité aux terrains permettant, soit d'agrandir de petites ou moyennes exploitations dignes de subsister, soit de former des colonies rurales. Ce droit de préemption, accordé spécialement aux collectivités précitées, tend à encourager les améliorations foncières et à favoriser la création ou l'agrandissement d'exploitations rurales d'une importance limitée.

L'avant-projet confirme la compétence des cantons d'instituer un droit de préemption sur les pâturages de montagne.

Avec la procédure d'approbation, l'avant-projet entend réintroduire la mesure la plus efficace pour la protection du sol agricole. La validité de l'acte translatif de la pro-

priété sur les immeubles soumis à la loi serait subordonnée à l'approbation de l'autorité désignée par le canton, cet acte étant caduc à défaut d'approbation. Cette atteinte très sévère au libre transfert des immeubles avait été introduite par le Conseil fédéral en vertu de ses pouvoirs extraordinaires du temps de guerre.

La commission d'experts a dû choisir entre l'opposition et l'approbation. Finalement, elle s'est prononcée à une forte majorité pour la procédure d'approbation, aussi pour le motif que dans la procédure d'opposition le conservateur du registre foncier aurait à statuer sur des questions de fait qu'il ne serait guère en mesure de trancher.

Le chapitre consacré à l'affermage a été profondément modifié. La durée minimum des baux à ferme, qui ne peut pas être dépassée sans autorisation, est l'objet d'une réglementation nouvelle. Actuellement, cette durée est de trois ans, mais peut être portée à six ans par les cantons : l'avant-projet la fixe en principe à six ans pour l'affermage d'exploitations entières et ne maintient le délai de trois ans que pour l'affermage d'immeubles isolés.

Une innovation importante consiste dans la limitation du droit de résiliation des baux à ferme, analogue à celle qui existe pour les baux à loyer. La nouvelle réglementation proposée répondrait à un vœu formulé depuis longtemps par les milieux paysans et dont il est difficile de contester le bien-fondé.

L'avant-projet propose de nouvelles modifications du Code civil dans le domaine du droit de la famille, du droit des successions et des droits réels.

Un second groupe de modifications concerne, dans le droit des successions, les questions de partage.

Le droit de préemption des parents, réglé actuellement dans le texte même de la loi, serait incorporé dans la réglementation générale du droit de préemption dans le Code civil.

LA FANFARE DE LA GARDE REPUBLICAINE DE PARIS AU MARCHE-CONCOURS DE SAIGNELEGIER

1963 a vu la 60^e édition du marché-concours national de Saignelegier. A cette occasion, le comité d'organisation, sous l'impulsion de son président, M^e André Cattin, a voulu donner un éclat particulier à cette grande fête du cheval, en invitant la fanfare de cavalerie de la Garde républicaine de Paris, en qualité de musique de fête.

Cet ensemble célèbre, dirigé par l'adjudant-chef trompette major Albert Gossez, donnera un concert public à la halle-cantine.

Quant aux courses, elles seront caractérisées par quelques innovations : course de chars romains à quatre chevaux, courses campagnardes ou jeunes garçons et jeunes filles du même âge s'affronteront sur des chevaux montés sans selle ni étriers, courses de voitures à quatre roues, courses au trot

attelé, steeple-chase, cross-country, etc. Le cortège constituera un hommage au cheval. Plusieurs centaines de représentants de la race chevaline des Franches-montagnes (soit environ 400) dérouleront sur les pelouses un ruban vivant et coloré.

Le 60^e marché-concours national — les 10 et 11 août — chantera mieux que jamais le cheval franc-montagnard et ses éleveurs.

CANTON DE FRIBOURG

LA FÊTE CANTONALE DES CHANTEURS FRIBOURGEOIS

A Bulle, s'est déroulée la fête cantonale des chanteurs fribourgeois organisée par les deux chœurs de cette société sous la présidence de M. Auguste Glasson. La première journée fut réservée avant tout aux concours des chœurs mixtes et des chœurs d'hommes. Puis, eurent lieu les premières représentations du festival « Terre de Gruyère », jeu populaire en trois périodes, dont le texte est de M. Henri Gremaud, la musique de l'abbé Pierre Kaelin, dans une mise en scène et une chorégraphie de M. Jo Baeriswil et les décors de Netton Bosson. Après la réception de la bannière cantonale arrivant de Châtel-Saint-Denis, l'office religieux et l'hommage à l'abbé Bovet, et à Louis Ruffieux, ancien président du Grand Conseil et du Conseil d'Etat d'exprimer la joie et la fierté du peuple fribourgeois à ce rassemblement. Le cortège parcourut la ville remarquablement ornée, malheureusement entravé par la pluie. Il n'en remporta pas moins tous les suffrages et les concerts d'ensemble mirent, avant la proclamation des résultats, un point final enthousiaste à cette manifestation.

LE CINQUANTENAIRE DE L'ECOLE D'INFIRMIERES

L'école d'infirmières de Fribourg a fêté le 50^e anniversaire de sa fondation. Créée sur l'initiative de Georges Python, elle a été dirigée de tout temps par les sœurs de Saint-Joseph de Lyon, dont la supérieure générale était présente à la manifestation. M. José Python, conseiller d'Etat, président du Comité de l'école, rappela les services qu'elle a rendus pendant ce demi-siècle et le dévouement de ceux et de celles qui s'y vouent. Le docteur Maurice Rémy, directeur de l'hôpital de Marsens, dit la reconnaissance de la Croix-Rouge suisse. Mlle Dalloni a publié à l'occasion de ce jubilé un historique captivant de l'institution et parmi les messages reçus, citons celui de Mgr Bonifaci, vicaire général à Genève, qui apporta les sentiments de l'autorité religieuse.

CANTON DE GENEVE

4.509 CANDIDATS

De 1939 à 1962, 4.509 candidats de 62 pays divers ont participé aux 24 concours d'exécution musicale de Genève. 101 premiers prix et 238 seconds prix, d'une valeur totale de 202.675 francs suisses, ont été attribués aux lauréats.

Pour le concours de cette année, qui sera le 25^e organisé à Genève, plus de 1.000 demandes sont parvenues au Secrétariat et les inscriptions commencent à affluer. Les gouvernements de plusieurs pays ont de nouveau annoncé la participation officielle d'équipes de jeunes musiciens.

Le 25^e anniversaire des concours de Genève sera célébré par un concert de Jubilé, le 25 septembre, avec l'Orchestre de la Suisse romande, sous la direction du Maître Ansermet et avec les lauréats de 1939 comme solistes.

Le délai d'inscription pour le concours de cette année échoit le lundi 15 juillet, et ne sera prolongé en aucun cas. Prospectus et tous renseignements sont donnés gratuitement par le Secrétariat du concours, Conservatoire de musique, Genève.

LES DISQUES VENDUS EN SUISSE EN FAVEUR DES REFUGIES

Le haut-commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés, M. Félix Schnyder, vient d'annoncer la vente en Suisse du 50.000^e disque « All Star Festival », depuis le début de la vente de ces disques, il y a deux mois, au profit, comme on le sait, des réfugiés.

Dans le monde entier, et dans le même laps de temps, 900.000 de ces disques ont été vendus.

Pour le haut-commissaire, le succès remporté en Suisse dans cette campagne apporte la preuve que l'acheteur participe du fond du cœur au sort de milliers de réfugiés qui attendent encore l'aide de la communauté internationale.

LE CENTENAIRE DE STELLA

La société d'étudiants Stella, fondée à Genève en 1863 et qui forme, avec les sections de Lausanne, Berne, Neuchâtel et Zurich, la société universitaire de Stella, a célébré le centenaire de sa fondation.

Une séance académique a eu lieu en l'aula de l'Université, sous la présidence de M. Paul Croisier, président de la société des vieux stelliens.

Le recteur de l'université, M. le professeur Jean Graven, a apporté le salut et les vœux de l'Alma Mater, et le président du département de l'instruction publique du canton de Genève, M. André Chavanne, conseiller d'Etat, a parlé au nom des autorités.

Le président des vieux stelliens a fait l'histoire de « Stella genevensis » et le président des jeunes stelliens, Roland Sonderegger, a parlé au nom des étudiants de Stella.

Un prix universitaire créé à l'occasion du centenaire de Stella par M. Henri Trachsler, vieux stellien, sera attribué chaque année par l'Université à un étudiant de la Faculté de théologie pour un travail sur les deux premiers siècles du christianisme.

Au cours de la séance académique a été joué un quintette à vent, spécialement composé pour la circonstance par M. Claude Prior, vieux stellien de Genève, compositeur de musique à Paris, et une étude historique : « Les stelliens de Genève ont cent ans », a été remise aux autorités et aux invités.

Après la séance académique, les autorités cantonales et municipales genevoises ont reçu les jeunes et les vieux stelliens au Parc des Eaux-Vives.

Le soir eut lieu un grand dîner de plus de quatre cents convives à l'hôtel des Bergues, au cours duquel de nombreux témoignages d'amitié furent apportés à « Stella genevensis ». Les jeunes jouèrent une revue et il y eut bal.

Puis jeunes et vieux stelliens de « Stella helvetica » portant couleurs, tinrent leurs assemblées générales à l'université et se rendirent dans la campagne, à Chouilly, à l'Institut des Ormeaux pour une fête champêtre.

Lors de l'assemblée générale de « Stella helvetica », le comité central a été constitué pour 1963-64 et confié à la comité vaudoise. M. Reymond Veulliez, étudiant en H.E.C., a été élu président central.

LE BATEAU « HENRI-DUNANT » A FAIT SON VOYAGE INAUGURAL VERS GENEVE

Le nouveau bateau « Henri-Dunant », de la Compagnie Générale de Navigation sur le Léman, a effectué son premier voyage vers Genève. Il avait à bord la fanfare de la police de Lausanne.

Les deux grands bateaux qui l'escortaient, la « Suisse » et le « Simplon » ayant à bord quelque deux mille élèves des écoles de Lausanne, Montreux, Vevey et de la Tour-de-Peilz, avec fanfare, fifres et tambours, ont été, au large de Nyon, relayés par deux autres unités de la C.G.N., le « Montreux », ayant à bord, 800 écoliers genevois, et l'« Italie », qui étaient arrivés de Genève.

Le « Henry-Dunant » construit, comme on sait, à l'occasion du centenaire de la Croix-Rouge, est arrivé à 16 h 30 en rade de Genève. Au débarcadère du Mont-Blanc, M. Léopold Boissier, président du Comité International de la Croix-Rouge, monta à bord.

Peu avant 17 heures le « Henry-Dunant » qui avait de nombreuses personnalités vaudoises et genevoises à bord, repartait pour Ouchy-Lausanne, ayant suivi pour le voyage de retour la côte française.

REMISE DES PRIX DE LA VILLE DE GENEVE

Dernièrement a eu lieu au grand Théâtre de Genève, la remise des prix quadriennaux que la Ville de Genève

attribue pour la littérature, les beaux-arts, la musique, les sciences et les sciences morales. Des allocutions furent prononcées par le maire de la ville. M. Albert Dussoix, et par M. Pierre Bouffard, conseiller administratif, délégué aux Beaux-Arts. Puis les rapporteurs prononcèrent l'éloge des lauréats qui sont MM. Léon Bopp pour la littérature, Paul Matthey pour les beaux-arts, Andrey-François Marescotti pour la musique, Jean Piaget pour les sciences, et Paul-Edmond Martin pour les sciences morales. Le prix Neumann fut accordé à M. Paul Matthey, peintre. Deux œuvres du compositeur Marescotti furent ensuite exécutées par l'orchestre de la Suisse Romande, sous la direction de M. Samuel Baud-Bovy, avec le concours de Mme Lottie Morel.

Une réception suivit à l'hôtel Métropole.

LA SITUATION DANS LES POSTES A GENEVE

On sait que depuis un certain temps l'arrondissement des postes de Genève se trouve en difficultés par suite du manque de personnel. On apprend que tout récemment, alors que la direction avait demandé au personnel du tri à l'Hôtel des Postes de faire des heures supplémentaires, le personnel en question a refusé cette demande pour manifester en quelque sorte son impatience à l'endroit de ses revendications actuellement à l'étude sur le plan fédéral pour revalorisation de la fonction et rendre ainsi plus aisé le recrutement. Afin de faire face à la situation, la direction des postes de Genève a dû s'adresser à un bureau de placement privé qui fournit de la main-d'œuvre d'appoint, et a engagé ainsi, à titre provisoire naturellement, pour « se dépanner », une douzaine de personnes. On apprend d'autre part que l'Union locale du personnel fédéral, qui groupe sur la place de Genève quelque 4.000 membres, vient de tenir une séance extraordinaire en présence du conseiller national Hans Duby, président de l'Union fédérative. La grande pénurie de personnel qui affecte profondément les entreprises et administrations fédérales, et qui, par voie de conséquence, charge démesurément le travail de chaque agent, devient de plus en plus aiguë dans les grandes villes et à Genève particulièrement, dit le communiqué, qui a été publié par le Comité de l'Union locale du personnel, qui ajoute que le conseiller national Duby est fermement décidé à lutter pour faire aboutir les revendications justifiées du personnel, tant matérielles que sociales, et, par là, enrayer les démissions par l'application de mesures efficaces et rapides.

LES TRAVAUX

DU 4^e CONGRES METEOROLOGIQUE MONDIAL

Le 4^e Congrès météorologique mondial, qui vient de terminer ses travaux à Genève, a étudié de façon approfondie les possibilités de progression des sciences météorologiques qui sont offertes par les satellites météorologiques.

Le Congrès est tombé d'accord sur une accélération des perfectionnements apportés aux installations mondiales et aux services que requièrent ces satellites.

La mise au point d'un système automatique de transmission d'images à bord des satellites météorologiques a été particulièrement étudiée, ainsi que les mesures urgentes requises pour la création des centres de relais nécessaires et des autres installations de télécommunications qu'exige l'amélioration des échanges mondiaux de données météorologiques.

Le Congrès a pris une décision sur la mise au point, dans une période de deux ans, d'un plan global de « Veille météorologique mondiale » ; à cette fin, il a créé un service de planification.

La rapidité avec laquelle évoluent les perfectionnements scientifiques et techniques a incité le Congrès à autoriser la création d'un Comité consultatif composé d'hommes de science qui seront chargés de donner des conseils à l'O.M.M. sur les problèmes de recherche et d'exploitation, tout particulièrement en fonction des données qui peuvent provenir des satellites artificiels.

Le Congrès a approuvé le plan préparé par l'O.M.M., en réponse à une demande de l'assemblée générale des Nations-Unies, sur la création d'un système qui permette l'échange entre les pays intéressés de messages sur la radioactivité atmosphérique.

Un nouveau fonds de 1,5 millions de dollars a été créé afin que tous les pays puissent disposer de services météorologiques adéquats et afin d'aider les pays membres en voie de développement à mettre au point leurs services météorologiques. Le secrétaire général a été prié de préparer à cet effet un plan international de développement météorologique.

Sous réserve de l'accord des états signataires du traité de l'antarctique, le Congrès a autorisé la création à l'O.M.M. d'un Comité permanent de l'antarctique, chargé de coordonner les activités météorologiques effectuées dans cette partie du globe.

Le Congrès a, en outre, approuvé un budget de 5.373.000 dollars pour la période de 1964 à 1967.

INAUGURATION DU MONUMENT HENRY DUNANT

C'est par un temps de printemps, à l'occasion du centenaire de la Croix-Rouge, qu'à été inauguré dans la promenade des Bastions à Genève le monument d'Henry Dunant, érigé par souscription nationale.

Cette inauguration a eu lieu en présence de M. Wahlen, conseiller fédéral, accompagné de l'ambassadeur Pierre Micheli, secrétaire général du Département Politique, des autorités genevoises et confédérées, entre autres des représentants des cantons d'Appenzell, Rhodeszext., Bâle-ville, Bâle-campagne, Glaris, Lucerne, Neuchâtel, Soleure, Tessin, Uri, Vaud et Zoug, ainsi que du président du Comité International de la Croix-Rouge, le professeur Léopold Boissier, et du secrétaire général des sociétés de la Croix-Rouge, M. Beer, et des représentants des organisations internationales ayant leur siège à Genève.

M. Alfred Borel, conseiller national, président du comité genevois du monument, remit le monument d'Henry Dunant, dû au ciseau du sculpteur Jacques

Probst, aux autorités de la Ville de Genève. M. Pierre Bouffard, conseiller administratif et délégué aux beaux-arts, en prit possession.

L'Assemblée se rendit ensuite à l'aula de l'université, où des discours furent prononcés par M. Jean Freina, vice-président du Conseil d'Etat, M. F.-T. Wahlen, conseiller fédéral et par M. Léopold Boissier, président du C.I.C.R. Le Professeur Bernard Gagnebin, doyen de la faculté des Lettres, donna lecture d'une émouvante évocation de la vie d'Henry Dunant. Le collegium musicum, dirigé par M. Robert Dunand, joua une œuvre de Sébastien Bach.

Après la cérémonie, une réception fut offerte par l'Etat et la Ville de Genève, au foyer du grand théâtre. Le maire de Genève, M. Albert Dussoix, salua ses nombreux hôtes, puis le docteur Wyss-Dunant remercia les autorités et les membres du comité au nom de la famille d'Henry Dunant.

CANTON DE GLARIS

LA LANDSGEMEINDE DE GLARIS

Quelque 6.000 citoyens glaronais ont pris part, par un temps splendide, à la Landsgemeinde de cette année. Parmi les invités, on remarquait le Conseil d'Etat des Rhodes intérieures d'Appenzell, « in corpore », les ambassadeurs du Canada, des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud, ainsi que M. Félix Weber, vice-chancelier de la Confédération. L'armée était représentée par le colonel-divisionnaire Fontana, commandant de la 9^e division, par le colonel-brigadier Jacob Becker et le colonel Wick.

Les élections ne comportaient que le remplacement de trois juges au tribunal cantonal, démissionnaires. L'Assemblée a élu président du tribunal cantonal M. Peter Hefti, D' en Droit, de Schwanden, radical. Le socialiste David Baumgartner, d'Engi, et le chrétien-social Fritz Hauser, de Schwanden, ont été élus au tribunal cantonal.

La Landsgemeinde, présidée par le landamman, M. Hermann Feudi, a duré trois heures et demie. Un crédit de 160 000 F a été voté pour l'approvisionnement économique en temps de guerre, de même qu'une modification de la loi scolaire et de l'hygiène publique, ainsi qu'une révision partielle de la loi sur l'indigence prévoyant qu'à l'avenir non seulement les citoyens glaronais, mais tous les confédérés ayant droit de vote bénéficieront des dispositions de la loi en matière d'indigence. L'Assemblée a voté un subside de 150.000 F comme participation du canton aux frais d'exploitation du sanatorium de Braunwald, de même qu'un crédit de 500.000 F pour permettre d'élever d'un étage l'hôpital cantonal. Un autre crédit de trois millions pour l'aménagement du réseau routier a été adopté par les citoyens.

La discussion qui s'est instituée à l'occasion de la présentation des objets à l'ordre du jour a souvent été très animée et a présenté parfois un vif intérêt.

CANTON DES GRISONS

LES GRISONS ET L'EXPOSITION DE LAUSANNE

Le grand Conseil des Grisons a voté un crédit de 500.000 F pour la participation du canton à l'Exposition nationale de Lausanne. La décision doit être ratifiée par le peuple. Le canton accepte, en outre, de garantir jusqu'à concurrence de 50.000 F, l'éventuel déficit du restaurant grison de l'Exposition, exploité par les hôteliers des Grisons.

Au cours de la discussion, plusieurs orateurs ont insisté pour que la partie rhéto-romanche soit dignement représentée à l'Exposition. Un député a notamment déploré que l'appel pour le fonds culturel de l'Expo n'ait pas été rédigé en romanche.

CANTON DE LUCERNE

DECOUVERTE D'OR AU BURGENSTOCK

Il y a quelque temps, un paysan avait acheté un sapin au Burgenstock et était en train de l'abattre quand il constata, au pied, la présence d'une petite boîte de fer blanc contenant une centaine de pièces d'or.

L'enquête établit qu'avant la dernière guerre, une dame du Sud de la France, en séjour au Burgenstock, avait caché, mais enterré surtout, en plusieurs endroits, trois boîtes contenant des pièces d'or. A la fin de la guerre, elle revint au Burgenstock, mais ne put retrouver que deux des boîtes. La troisième demeurait introuvable, aussi abandonna-t-elle ses recherches.

L'avenir dira à qui reviendra cet or, plus de vingt ans après. On se demande qui revendiquera la propriété de ces quelques milliers de francs, à savoir le propriétaire du terrain, le paysan qui découvrit l'or, ou l'ancienne propriétaire du précieux métal.

CANTON DE NEUCHÂTEL

LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE EN 1962

Le comité central de la Chambre suisse vient de publier le rapport annuel de l'exercice 1962. Ce rapport — le 67^e depuis la fondation de la Chambre — traite de tous les aspects de l'activité horlogère aussi bien sur le plan national qu'international.

La réorganisation de la Chambre

1962 a vu l'achèvement d'une tâche délicate : la réorganisation de la Chambre suisse de l'horlogerie,

laquelle visait à doter l'industrie horlogère de notre pays d'une organisation de fait vraiment représentative de l'industrie, de façon que les différentes branches de fabrication fussent équitablement équipées. En effet, la Chambre a essentiellement pour mission d'étudier, de préparer et de prendre les décisions conduisant à la définition et à l'application d'une politique horlogère cohérente. Les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité, de telle sorte que la Chambre se trouve désormais mieux armée pour poursuivre sa mission.

Les exportations horlogères

Les exportations de produits horlogers ont atteint en 1962 le chiffre record de 1.428,9 millions de francs contre 1.313 millions en 1961.

Leur répartition géographique est la suivante :

régions	exportations 1962 en francs	augmentation ou diminution par rapport à 1961 en %
Europe :	437.178.170.—	+ 14,0
dont C.E.E. :	214.155.997.—	+ 16,7
dont A.E.L.E. :	131.628.897.—	+ 6,1
Afrique :	69.010.721.—	+ 4,2
Moyen-Orient	88.430.608.—	+ 16,7
reste de l'Asie :	195.337.475.—	+ 4,0
Amérique du Nord : ...	303.579.103.—	+ 10,1
Amérique du Centre et du Sud :	165.887.534.—	— 6,0
Océanie :	26.634.793.—	+ 26,8

Les Etats-Unis sont restés au premier rang des clients de l'horlogerie, suivis de la République fédérale allemande, de l'Italie, de Hong-Kong, de la Grande-Bretagne et de l'Espagne. Si l'horlogerie suisse a pu affirmer en 1962 encore sa position sur les différents marchés mondiaux, il n'en reste pas moins que les progrès réalisés par les industries étrangères — soviétique et japonaise en particulier — doivent l'inciter à ne pas relâcher sa vigilance. Ces concurrents ont maintenant atteint un stade de développement et de production tel qu'ils cherchent à écouler dans des pays tiers les articles qu'ils réservaient précédemment à la consommation intérieure.

L'année 1962 a permis aux importateurs de montres suisses établis dans les pays de la petite zone de libre échange de bénéficier des deux réductions tarifaires de 10 % chacune intervenue au cours de l'exercice dernier. Toutefois, le Portugal n'applique pas encore entièrement les règles du jeu. Il considère que la majeure partie de ses droits de douane ont un caractère fiscal, ce qui lui permet de les soustraire aux abattements prévus par la convention de Stockholm.

Les exportations horlogères sur les différents marchés de l'A.E.L.E. se sont accrues de 5,9 % et se sont montées à 157,5 millions de francs. L'A.E.L.E. a absorbé le 11 % de nos exportations horlogères, alors que les pays du marché commun achetaient pour 284 millions de francs de produits horlogers suisses, ce qui représente une augmentation de 15,50 % par rapport à 1961 et le

19,9 % de la totalité de nos exportations horlogères. Ces derniers chiffres sont réjouissants mais il n'en demeure pas moins que notre industrie va se heurter dans les pays de la C.E.E. à une concurrence croissante qu'elle ne pourra combattre à armes égales. En effet, la discrimination douanière ira en augmentant au fur et à mesure de l'introduction du tarif extérieur commun des « six » et de la suppression des droits grevant les échanges à l'intérieur de la communauté.

Le rapport traite enfin des questions sociales et des conditions de travail. 1962 fut une année de plein emploi. On n'a enregistré en moyenne dans l'horlogerie que 9 chômeurs totaux et 44 chômeurs partiels par mois. La main-d'œuvre étrangère représente le 11 à 12 % des effectifs totaux.

INAUGURATION DE LA FOGA

La Foga, foire de la gastronomie et comptoir de Neuchâtel, a ouvert ses portes.

Cette journée inaugurale a été celle de la presse et quelque 80 journalistes et reporters suisses et étrangers ont été reçus par M. Paul Dupuis, président de la foire à bord d'une unité de la compagnie de navigation portant le drapeau de la Foga.

M. Paul Dupuis a souligné dans son allocution de bienvenue le chemin parcouru depuis quatre ans, époque à laquelle le comptoir de Neuchâtel a été orienté vers cette spécialisation qu'est la gastronomie et tout ce qui gravite autour d'elle. Les résultats acquis sont là pour montrer que la position géographique de Neuchâtel, à la frontière linguistique, en contact avec la France, sont autant de facteurs qui favorisent l'expansion de la Foga.

Apportant le salut des autorités, M. Fritz Humbert-Droz, président de la Ville, s'est plu à relever le rôle de la Foga sur le plan de l'économie neuchâteloise et sur le plan du tourisme en général.

M. Robert Briod, directeur de la Foga, a relevé ensuite les traits caractérisant les multiples pôles d'intérêt de la foire. Se renouveler chaque année doit être la principale préoccupation des organisateurs.

Les invités se sont rendus pour terminer à la Foga qui a présenté huit pavillons et restaurants de pays ou de régions de quatre continents qui sont la France, le Brésil, les Antilles, la Chine, la Pologne, la Tunisie, la Côte-d'Ivoire et le Moyen-Orient. 465 associations, sociétés et marques représentées dans cette manifestation apportent un grand nombre de nouveautés dans le secteur de l'alimentation, de l'équipement hôtelier, des arts de la table. Une foire aux vins suisses et étrangers, une exposition de plats cuisinés figuraient au nombre des particularités de la Foga.

UN NOUVEAU BELVEDERE SUR LE DOUBS

Les Sentiers du Doubs, société qui s'occupe du maintien en état des dizaines de kilomètres de sentiers d'accès longeant le Doubs, a découvert que le plus haut promontoire sur la rive suisse, au lieu-dit Ferme modèle, près du Locle,

à 1.200 m d'altitude et 500 m au-dessus du lac artificiel du Chatelot, embrassait le plus vaste paysage des Villers à Cerny-l'Eglise, le barrage du Chatelot, Moron, le Jura français. La décision a été officiellement prise d'y construire un belvédère qui sera terminé en octobre. Il sera inauguré par une vaste « Torée », à laquelle tous les touristes suisses et français seront conviés, découvrant ainsi une des plus belles régions (et des moins connues) de notre pays.

UNE « QUINZAINE DE LA DEFENSE ROMANDE »

Le « Groupe Romand de l'Ethnie Française » a organisé, du 16 au 31 mai, une « Quinzaine de la défense romande » qui s'était donné pour objectif, sans aucune agressivité contre nos voisins alémaniques, de lutter dans la presse écrite et parlée contre les germanismes et la pratique abusive de la langue allemande.

Cette Quinzaine s'inspirait d'une manifestation analogue qui s'est déroulée en Belgique sous le nom de « Quinzaine du bon langage », et qui avait pour but d'expurger la langue des flandricismes qui l'alourdissent. Les moyens mis en œuvre ont été des conseils publiés dans la presse, des cours de perfectionnement, une campagne à la radio et à la télévision, une collaboration avec les administrations publiques et les écoles.

Le groupe romand de l'Association européenne de l'Ethnie française a vu le jour à Neuchâtel en 1959. Il se propose de défendre la situation et les droits de la langue française en terre romande. Son président provisoire est M. Eric Berthoud, directeur de la bibliothèque publique de la ville de Neuchâtel. Le groupe romand s'associe étroitement aux efforts parallèles entrepris par l'alliance culturelle romande et par la section suisse de l'Association internationale des journalistes de langue française.

DECES DE M. EDMOND KUFFER

M. Edmond Kuffer, qui fut longtemps négociant à Neuchâtel et présida pendant trente-cinq ans, soit de 1921 à 1956, l'Office Neuchâtelois du Tourisme, vient de mourir dans sa 85^e année. Il avait été nommé président honoraire en reconnaissance de ses services en faveur du tourisme neuchâtelois. M. Edmond Kuffer fut un des membres fondateurs de la chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. Le défunt avait été membre du comité de la fédération neuchâteloise des sociétés de détaillants et du service d'escompte neuchâtelois et jurassien.

NECROLOGIE

On annonce le décès à Cannes, dans sa 67^e année, de M. Georges-André-Madliger, entrepreneur. Le défunt, qui appartenait au Parti radical, avait été conseiller général de la ville de Neuchâtel et député au Grand Conseil. Il avait présidé le Parti radical neuchâtelois.

NECROLOGIE

M. Albert Calamane, depuis 1946 secrétaire de la section du Val-de-Travers de la Fédération des Ouvriers sur Métaux et Horlogers (F.O.M.H.), est mort brusquement dans sa 58^e année.

M. Albert Calamane, qui appartenait au parti socialiste, avait été, de 1940 à 1946, conseiller communal de Fleurier et, de 1937 à 1961, député au Grand Conseil neuchâtelois.

UNE TRADITION LOCLOISE :

LE FESTIVAL DU CHATEAU DES MONTS

L'association de développement du district du Locle a décidé de renouer cette année avec une tradition récente : celle du festival du Château des Monts. Il s'agit d'un spectacle en plein air, dans les magnifiques jardins de cette demeure seigneuriale, devenue le siège des musées d'horlogerie et de la collection historique, en général chorégraphique, des automates Maurice-Sandoz. Il a lieu le samedi 29 juin et a été consacré à la danse populaire espagnole, sous le titre général de « Son, Lumière et Rythmes ».

CANTON DE SAINT-GALL

CINQUANTENAIRE DE L'UNION SUISSE
DES PROFESSIONNELS DE LA ROUTE

M. TSCHUDI PARLE DES AUTOROUTES

Saint-Gall, 17 mai. — ats. — Une cérémonie a marqué à St-Gall le cinquantenaire de l'Union suisse des professionnels de la route, organisation qui groupe les spécialistes du génie civil.

Le président de l'Union, M. J. Bernath, ingénieur cantonal à Schaffhouse, a déclaré dans son allocution que les procédés de construction des routes doivent s'appuyer davantage sur les techniques nouvelles que sur les expériences acquises.

La parole fut ensuite donnée au conseiller fédéral Tschudi, chef du Département de l'intérieur, qui a évoqué le problème des routes nationales. De nouvelles techniques ont vu le jour, a-t-il dit notamment. Les méthodes de construction ont changé, tant en ce qui concerne les bases théoriques que l'exécution. Mais la responsabilité et les soucis du réseau des routes nationales suisses ne pèsent pas seulement sur les ingénieurs : les autorités ont elles aussi de graves problèmes à résoudre. Fort heureusement, les bases juridiques ont pu être fixées rapidement. Quant à l'établissement des tracés, il se heurte, et c'est naturel, à des oppositions, mais je suis fort heureux de pouvoir dire que le Conseil fédéral n'a jusqu'à maintenant jamais dû prendre une décision contraire aux propositions d'un gouvernement cantonal.

La question qui va de plus en plus nous préoccuper, a encore dit M. Tschudi, est celle du financement. Le produit de la surtaxe sur l'essence est insuffisant pour couvrir les dépenses.

À la fin du mois de mars, la caisse fédérale avait déjà dû avancer 415 millions. On est en droit de se demander dans quelle mesure la Confédération peut prendre la responsabilité de s'endetter sans compromettre sa situation financière. Mais il y a lieu d'espérer que les difficultés financières ne constitueront jamais un obstacle au développement rapide du réseau des routes nationales. Le Conseil fédéral est conscient de l'urgence de cette réalisation. C'est pourquoi il a prévu pour 1963 de poursuivre les tronçons entamés. Les tronçons isolés seront en revanche négligés. Mais aucun délai ne sera toléré pour les démarches visant à l'acquisition du terrain nécessaire aux autoroutes. Les travaux préparatoires, qui sont longs et difficiles, ne doivent pas se relâcher.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL
DANS UN VIGNOBLE SCHAFFHOUSOIS

Une installation coopérative de chauffage central vient d'être établie dans le vignoble d'Osterfingen, l'une des régions viticoles les plus communes du canton de Schaffhouse. Ainsi, pour la première fois dans ce canton, 37.000 m² de vigne vont être protégés du froid. Cette installation est revenue à 520.00 francs. La Confédération et le canton ont versé le 50 % des frais. L'installation a été inaugurée dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 mai.

CANTON DE SCHWYZ

OFFICE NATIONAL SUISSE DU TOURISME

La 23^e assemblée de l'Office National Suisse du Tourisme a revêtu une importance spéciale en raison de la présence du président de la Confédération, M. Willy Spuehler, du retrait officiel de M. Armin Meili, président depuis de longues années et de l'endroit caractéristique où elle se tenait.

Les nombreux invités ont été accueillis de la manière la plus chaleureuse par les autorités du canton de Schwyz. M. Willy Spuehler, président de la Confédération, et d'autres personnalités, ont été conduits en landau au couvent, où se tenait l'assemblée, et acclamés par toute la population massée dans les rues de la célèbre cité.

M. Gabriel Despland, conseiller aux Etats, président de l'Office National Suisse du Tourisme, et président de l'Expo 64 à Lausanne, a remercié de l'accueil réservé à l'Of-

Office National du Tourisme, puis M. Spuehler a prononcé le discours consacré surtout à l'équipement des centres touristiques.

M. Despland a remercié le président de la Confédération, puis a salué les personnalités présentes. Il a rappelé ensuite l'activité bienfaisante pendant 22 ans, à la tête de l'Office, de M. Armin Meili, docteur « honoris causa », et la part qui lui revint dans la réussite complète de l'Exposition Nationale de Zurich de 1939.

M. Armin Meili a remercié en quelques mots, puis l'assemblée entendit M. Werner Kaempfen, directeur de l'Office Suisse du Tourisme, qui commenta le 22^e rapport de gestion. Il rappela le record réalisé en 1962 dans le nombre des nuitées. En effet, on en a enregistré 31.500.000 l'an dernier. Il a tenu toutefois à rappeler que tout optimisme exagéré serait inopportun dans cet ordre d'idées. M. Kaempfen a cependant exprimé sa satisfaction des résultats obtenus par le slogan propagandiste durant l'année Rousseau : « Retour à la nature ».

Le rapport annuel souligne que l'année Rousseau fut un succès et que le nouveau thème de propagande : « Voyages en Suisse par étapes européennes », bat son plein. M. Kaempfen a insisté sur la nécessité d'une propagande véridique. La réclame touristique doit dire la vérité, et il faut déplorer que l'affaire de Zermatt ait porté un coup à la réputation de qualité du tourisme suisse. L'Office National Suisse du Tourisme entend travailler à la réhabilitation de cette réputation.

Les congressistes ont alors visité le magnifique élevage chevalin auquel se consacre depuis des siècles l'abbaye d'Einsiedeln. Un poulain d'un mois fut donné à l'Expo 64. Il fut remis par M. Meili, président démissionnaire de l'O.N.S.T. et ancien président de l'Exposition Nationale de Zurich 1939, à M. Despland, nouveau président de l'O.N.S.T. et président de l'Exposition Nationale de Lausanne 1964. On entendit encore des paroles de remerciements de M. Despland et du Landammann de Schwytz, M. Oeschlin.

**M. SPUEHLER, PRESIDENT DE LA CONFEDERATION,
ET LES QUESTIONS DU RENOUVELLEMENT
DES STATIONS TOURISTIQUES
ET DE LEUR EQUIPEMENT**

M. Willy Spuehler, président de la Confédération, a pris la parole devant l'assemblée générale de l'Office National Suisse du Tourisme à Einsiedeln. Il a notamment exposé les problèmes concernant l'épidémie de typhoïde à Zermatt et les questions relatives au renouvellement des stations touristiques et de leur équipement, insistant plus particulièrement sur les problèmes de l'hygiène publique.

Le président de la Confédération a rappelé que l'une de ses premières tâches, en tant que chef du Département des postes et des chemins de fer, a été de créer la base légale qui a permis de porter de 3 à 5,5 millions de francs la subvention versée par la Confédération à l'Office National Suisse du Tourisme.

« Un demi-siècle s'est écoulé, a dit M. Spuehler, depuis que l'association des sociétés suisses de développement et la société suisse des hôteliers adressèrent aux autorités fédérales un mémoire concluant à la nécessité de créer un Office suisse du tourisme. Cinq ans après naissait la première centrale suisse du tourisme. Il y a trente ans — c'était en 1933 — en pleine crise économique mondiale, fut créée une organisation transitoire, d'où sortit en 1939, après de laborieux pourparlers, l'Office National Suisse du Tourisme. A cette époque, les chemins de fer fédéraux cédèrent leurs propres agences à l'étranger à la nouvelle institution. »

Le Conseil fédéral en nomma le président en la personne de M. Armin Meili, docteur « honoris causa » et directeur de l'Exposition nationale suisse de 1939. Grâce à une parfaite collaboration entre le président et la direction, l'Office du Tourisme réussit à s'imposer partout et son action féconde motiva grandement la décision des Chambres fédérales de majorer la subvention. Le Conseil fédéral a tenu à exprimer ses remerciements pour les services rendus à M. Meili qui, ayant atteint la limite d'âge, vient de prendre sa retraite. M. Meili a passé 23 ans à la tête de l'O.N.S.T., et je pense parler au nom de tous en formant les vœux les meilleurs pour l'avenir et en lui disant aussi, outre mes remerciements personnels, ceux de toute l'assemblée.

Le 3 mai 1963, le Conseil fédéral a appelé à la présidence de l'Office central M. Gabriel Despland, conseiller aux Etats, jusqu'alors vice-président. Depuis 45 ans qu'il existe, l'O.N.S.T., pour la première fois, aura un Romand à sa présidence, ce qui nous comble tous de joie.

Le nouveau président entre en fonctions à un instant critique, a poursuivi M. Spuehler, à un moment où des nuages assombrissent le ciel du tourisme helvétique. L'épidémie de typhoïde qui a pris naissance à Zermatt affecte l'ensemble de l'économie touristique du pays et même le crédit de la nation. Ce douloureux événement et l'écho qu'il a eu tout naturellement à l'étranger ont affligé profondément le Conseil fédéral. Pour ma part aussi, je tiens à exprimer mes regrets et ma sympathie sincère aux personnes tombées malades, aux hôtes, habitants et employés de Zermatt et, simultanément, mes remerciements à tous ceux qui ont combattu l'épidémie et soigné les malades.

Il ne m'appartient pas d'établir des culpabilités, de mettre des coupables au pilori ou de les décharger de leurs responsabilités. Néanmoins, je dois vous demander, comme à l'ensemble de l'opinion publique, de considérer les pénibles événements de Zermatt dans toute leur portée et d'accomplir l'effort moral indispensable qu'exige le rétablissement de la confiance dans nos stations touristiques et climatiques. C'est à quoi tendent les démarches que j'appuie pleinement. Mais elles ne peuvent que constituer un premier pas dans la voie à suivre pour aborder et accomplir les tâches plus essentielles.

A ce propos, il paraît indiqué de jeter un regard sur la politique des stations touristiques, dont l'idée est aussi ancienne que l'O.N.S.T. Les pionniers de cet Office dési-

raient davantage qu'une simple officine de propagande, ils voulaient un office du tourisme. Mais les tâches qu'on entendait lui confier dépassaient les possibilités. Il fallut être modeste. Les médecins des stations de cures, qui avaient constitué la Société Suisse de Balnéologie et de Climatologie, demandèrent formellement en 1932 la promulgation d'une loi fédérale sur les stations de cures. La structure fédéraliste du pays et la constitution fédérale s'y opposaient. Pendant la seconde guerre mondiale, on espéra pouvoir aller de l'avant, dans le cadre des préparatifs faits pour la création de possibilités de travail en temps de guerre et de crise. Le Département fédéral des postes et des chemins de fer procéda aux premières études, qui portèrent sur deux plans principaux. L'ancien président de l'O.N.S.T., assisté de nombreux architectes, présenta un rapport remarquable sur l'assainissement des hôtels et des stations. Ce rapport fut publié en 1945.

Les conclusions de M. Meili portaient de l'idée que l'après-guerre engendrerait une crise touristique. Il n'en fut rien, fort heureusement. Les principes développés par l'auteur du rapport n'en ont pas moins conservé toute leur actualité, maintenant que l'épidémie de Zermatt a mis en lumière l'ensemble des tâches imposées à une station touristique, mieux encore à toutes les stations touristiques.

Le président de la Confédération a poursuivi : « En second lieu, le professeur von Neergaard, de l'Université de Zurich, présenta une étude concluant à la nécessité de développer et de perfectionner l'appareil médical des stations. Les suggestions faites n'eurent, hélas ! que peu d'écho dans l'opinion publique. Après la suppression des crédits pour la création de possibilités de travail et l'abolition du régime des pleins pouvoirs, elles ne purent être mises en valeur que modestement. La construction à Loèche-les-Bains de l'établissement populaire de balnéothérapie est toutefois, en partie, la conséquence des suggestions du professeur Neergaard. »

Les deux plans Meili et Neergaard, qualifiés de « planitis », furent ainsi publiquement discrédités. On ne put mener à bonne fin — et encore difficilement — que l'analyse physico-géologique des sources curatives de nos stations balnéaires et le classement scientifique et thérapeutique des climats des stations touristiques. Heureusement que l'assainissement financier et technique des stations balnéaires avait pu être préalablement inséré dans la législation ordinaire, de même que les mesures juridiques et financières en faveur de l'hôtellerie.

Il est juste de reconnaître que les milieux responsables de l'hôtellerie, soit la Société Suisse des Hôteliers, la Fiduciaire de l'Hôtellerie et la Coopérative de Cautionnement de l'Hôtellerie Saisonnière, ne relâchèrent jamais leurs efforts pour sauvegarder, améliorer et consolider l'hôtellerie suisse et ne cessèrent pas de mettre en garde contre une spéculation effrénée. De 1953 à 1961, la Fiduciaire de l'Hôtellerie a versé des prêts pour financer un volume de constructions de 200 millions de francs, sans parler de l'auto-financement du renouvellement hôtelier réalisé sans l'aide d'établissements financiers. Ces travaux coûteux et peu apparents de l'extérieur

ont porté principalement sur la modernisation des chambres d'hôtes et du personnel, des cuisines et des installations sanitaires.

L'essor prodigieux du tourisme fut encore activé par la construction de nouveaux hôtels et de maisons de vacances. Le nombre des lits d'hôtes augmenta par milliers dans toutes les régions touristiques. Pour les seules années 1961 et 1962, cet accroissement du nombre des lits d'hôtels est de 10.000 annuellement.

En revanche, a encore dit M. Spuehler, le renouvellement des stations et de leur équipement fut considéré comme étant avant tout l'affaire des communes, mais, pour nombre de celles-ci, il n'a pas toujours été facile de trouver la juste mesure dans l'adaptation au développement nouveau. Les contacts firent défaut, tout comme la collaboration confiante de tous les intéressés au développement d'une station. Pour se faire une juste idée des difficultés, on fera bien de relire ce que M. Raphaël Cottier, ancien directeur de l'Office Fédéral des Transports, écrivait en 1944, et de prendre connaissance des délibérations de la Société des Juristes en 1947 à Engelberg. Tous les problèmes posés par l'aménagement du territoire national et des stations touristiques furent traités à cette occasion. On mit en garde contre la planification trop poussée. D'une part, on releva que la Confédération n'était pas suffisamment armée pour intervenir efficacement dans ce domaine et, de l'autre, on insista sur le fait que les cantons et les communes disposaient toujours de possibilités légales leur permettant d'agir au mieux de l'intérêt général. Les droits des communes concernant l'aménagement de leur territoire furent vigoureusement défendus, qu'il s'agisse de la police des constructions et des routes, de la protection des sites, des services publics tels que le gaz, l'eau, l'électricité, les canalisations, etc.

Les expériences faites depuis lors nous montrent qu'il ne suffit pas de s'en remettre à la compétence des autorités, d'exprimer des idées raisonnables même très sages à des congrès scientifiques et de rédiger des procès-verbaux vite oubliés. Dans les communes de montagne tout spécialement, qui restent attachées à des traditions souvent séculaires, la transformation des installations publiques et leur adaptation aux exigences du tourisme moderne exigent une large information de la population et la volonté de celle-ci de collaborer sans arrière-pensée à la réalisation des travaux indispensables. Le flot des touristes n'apporte pas que de l'argent, mais aussi de nouvelles charges auxquelles les pouvoirs publics ne sauraient se dérober.

Il faut que les communes suivent une politique claire. Elles feraient bien d'intercaler de temps à autre un arrêt dans le développement d'une station, qu'il s'agisse de l'accroissement du nombre des lits, de l'équipement sportif, etc., même au risque de devoir refuser des hôtes.

En égard aux importants engagements financiers des communes, a enfin dit M. Spuehler, de l'hôtellerie, des entreprises de transport, etc., on a renoncé, lors de l'augmentation de la subvention fédérale à l'O.N.S.T., à demander une plus

forte contribution aux milieux directement intéressés à la propagande touristique. L'O.N.S.T. n'a jamais conçu sa tâche comme une œuvre publicitaire de courte durée destinée simplement à faire l'éloge de la Suisse comme pays de vacances. Preuve en est la brochure récemment éditée, « La Suisse d'aujourd'hui », parue pour la première fois en 1946, au début de l'après-guerre. Cette brochure donne un aperçu de notre pays, de ses caractéristiques, de son histoire, de sa politique, de sa vie culturelle. La propagande telle que l'entend l'O.N.S.T. est avant tout au service du pays et non pas au seul service du tourisme. Le rapport de gestion de l'O.N.S.T. de l'année 1962, comme aussi ceux des années précédentes, fait comprendre que l'Office du tourisme, en tant qu'institution nationale, conçoit sa tâche de façon très large, non pas seulement comme une pure réclame commerciale dans l'intérêt de quelques-uns, mais comme une mission à remplir dans l'intérêt du pays entier et de sa population. Comme l'a dit votre directeur dans sa préface au leitmotiv de l'année dernière, « Retour à la nature » : « Voyager n'est pas seulement se déplacer et voir ce qu'il faut voir, c'est vivre, s'instruire, se cultiver, prendre contact avec d'autres hommes et d'autres cultures, se détendre, se reposer et cultiver l'idéal romantique. »

CANTON DU TESSIN

LES JEUNES CONSERVATEURS TESSINOIS POUR LE DROIT DE VOTE AUX FEMMES

L'assemblée annuelle du Mouvement de la Jeunesse Conservatrice tessinoise s'est déroulée à Bellinzona. Les délégués se sont prononcés en faveur de l'introduction au Tessin du droit de vote féminin, pour un développement toujours plus grand de la vie démocratique du pays.

CONSECRATION D'UNE EGLISE RESTAUREE

Mgr Angelo Jelmini a consacré l'église prévôtale de Brissago, complètement restaurée et rendue à sa primitive beauté. Dans l'église, on a placé un nouvel autel, œuvre du sculpteur Genucchi, et un Christ en croix, ainsi qu'un nouveau tabernacle en bronze doré, d'une conception moderne et hardie, œuvre de la femme-sculpteur Rosalba Gilardi-Bernocco.

FESTIVAL DU CINEMA DE LOCARNO

Le XVI^e Festival du film de Locarno se tiendra cette année du 17 au 28 juillet.

La Commission nationale chargée de la sélection des films qui seront présentés à la manifestation de Locarno commencera ses travaux bientôt. Les meilleurs films seront pri-

més, comme le veut la tradition, par un « Voile d'or » (goldenes Segel), et par des « Voiles d'argent ». Le jury sera formé de personnalités du monde cinématographique international. Parmi les manifestations qui seront organisées dans le cadre de ce Festival, il convient d'ores et déjà de citer des journées d'études sur le thème « Cinéma et Jeunesse ».

UNION SUISSE DES FOURNISSEURS DE VIEUX PAPIERS A L'INDUSTRIE

L'Union suisse des fournisseurs de vieux papiers à l'industrie s'est réunie à Locarno pour étudier la situation sur le marché des vieux papiers. L'an passé, l'industrie suisse a utilisé 130 à 140.000 tonnes de vieux papiers. Cependant, malgré ces besoins élevés, l'offre dépasse largement la demande dans notre pays, si bien que 48.000 tonnes de vieux papiers ont été exportées en 1962 (35.000 tonnes en 1961). En revanche, la Suisse importe d'autres sortes de vieux papiers. Cette importation, qui est stable, s'élève à environ 20.000 tonnes par an.

L'augmentation des frais et la réduction des marges de bénéfice ne peuvent plus être couvertes par des mesures de rationalisation et le commerce des vieux papiers se trouve devant des problèmes difficiles. Cette branche économique proteste contre les campagnes de récupération lancées par les P.T.T. Elle estime que le but humanitaire de ces campagnes devrait être atteint autrement qu'en portant préjudice aux marchands de vieux papiers.

DIFFEREND A PROPOS DE L'AERODROME D'AGNO

Depuis quelque temps, les journaux tessinois publient des lettres de protestation de citoyens au sujet de la situation qui règne depuis un an à l'aérodrome d'Agno, près de Lugano.

Cet aérodrome avait pris un bel essor et semblait promis à un bel avenir touristique. Propriété de la S.A. Aeroporto d'Agno, il fonctionnait depuis une vingtaine d'années pour les vols touristiques et sportifs. Mais, en 1958-1959, l'Allemand Alfons Muller s'occupa de cette affaire, retira les actions de la Société et intervint auprès des autorités afin d'obtenir une concession pour l'exploitation de la place comme aérodrome public. Une piste fut construite, de même qu'un hôtel de première classe, les vols augmentèrent, il y eut même une école d'aviation. L'aérodrome disposait de six ou sept avions appartenant à M. Mueller, et les affaires marchaient bien.

Toutefois, la décision fut prise brusquement de fermer l'hôtel et de réduire au minimum l'activité de l'aérodrome. Seuls, quelques rares appareils particuliers y viennent encore. M. Mueller voudrait en revenir à une exploitation privée.

La population, puis les autorités, se sont penchées avec passion sur cette affaire. Elles estiment que l'aérodrome, qui est important sur le plan touristique, doit rester ouvert au public. Pro Lugano, la ville de Lugano

et la Société du casino songeraient à racheter les actions de l'aérodrome.

De plus, les autorités cantonales avaient déclaré d'utilité publique l'autorisation d'exproprier les terrains pour la construction de la nouvelle piste. Or, le Canton a la faculté d'intervenir si la concession n'est pas utilisée dans les cinq ans. Les cinq ans ont passé et les travaux n'ont pas été entrepris.

Une décision des autorités est attendue prochainement.

ASSOCIATION SUISSE DES EDITEURS DE JOURNAUX

L'Association Suisse des Editeurs de Journaux a tenu à Locarno sa 65^e assemblée générale ordinaire. L'assemblée a élu M. Pierre Béguin, directeur de la « Gazette de Lausanne » et président de l'Union Romande de Journaux, au comité central de l'association. M. Otto Sidler, Urdorf, a exposé la situation du ravitaillement en papier journal. M. Ernst Meyer, Zurich, a parlé des efforts de l'association tendant à la mise sur pied d'un pavillon de la presse à l'Expo 64, qui sera géré par l'Union Romande qui devra faire avec un maximum de 300.000 francs. M. Hans Bachmann, Lucerne, a orienté les participants sur les négociations en cours, en vue de la réorganisation du système de financement de la télévision. Il a annoncé que l'association pour le développement de la télévision suisse insiste pour que soient tout d'abord élucidées les questions en suspens avant de modifier les conditions contractuelles actuelles entre la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision d'une part, et l'Association Suisse des Editeurs de Journaux d'autre part. L'assemblée a approuvé une modification des prescriptions relatives aux normes d'édition des journaux d'annonces gratuits. M. Marcel Thuerlemann, de Bâle, a soulevé la question de la situation précaire en matière de distribution postale. Il a estimé que c'est aux P.T.T. qu'il incombe de prendre des mesures pour remédier à cet état de choses. M. Jacques Bourquin, Lausanne, s'est étendu sur les difficultés et les problèmes particuliers que soulève l'engagement d'étrangers et de personnel féminin aux P.T.T. Le comité central s'occupera énergiquement de cette situation.

M. Paul Ackermann, président central de l'Association de la Presse Suisse, apporte le salut de cette organisation. Il a indiqué que le contrat collectif connu sous le nom d'accord de Baden, a pu être développé ces dernières années à l'entière satisfaction des parties intéressées. Il a exprimé l'espoir, au nom de l'A.P.S., que l'accord sera respecté sur toute sa ligne et qu'une entente analogue interviendra avec l'Union Romande. Il a également formé le vœu que les honoraires ne seront pas trop vite dépassés par le renchérissement.

M. Otto Pünter, au nom de la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision, a exposé la collaboration entre la S.S.R. et l'A.S.E.J., dans le domaine de la télévision et déclaré que la S.S.R. est fermement résolue à résoudre les problèmes dans la compréhension réciproque.

LE CENTRE TESSINOIS DES INDUSTRIES ARTISTIQUES

La villa Ciani, centre de manifestations artistiques nationales et internationales, a vu ses salles envahies par la nouvelle vague des peintres et sculpteurs du cours de perfectionnement du Centre tessinois des industries artistiques.

Après deux ans de vie, assez difficile en tant qu'organisation, le Centre est arrivé à son premier succès. Des élèves partiront, soit pour la Suisse, soit à l'étranger, engagés directement par de grandes entreprises.

Créée pour répondre à un besoin urgent d'une partie de la jeunesse actuelle, qui a des aspirations artistiques, mais n'est pas complètement douée pour donner de grands artistes, le Centre compte aujourd'hui 116 élèves, dont 58 garçons et 58 filles.

L'enseignement est donné à un premier degré sur la même base théorique pour tous ; par la suite, on subdivise les classes dans le groupe « Arts et Métiers » ; enfin, il y a un cours de perfectionnement où l'on apprend la technique des arts purs : peinture et sculpture.

La subdivision par profession se fait présentement de la manière suivante :

- a) section peintres industriels ;
- b) décoration des vitrines ;
- c) graphique ;
- d) création, dessins pour étoffes ;
- e) arts décoratifs.

Ces deux premières années d'exercice ont permis d'étudier une structure rationnelle de l'école. On pense qu'une décision définitive sur l'importance du Centre pour l'économie du canton pourra être formulée d'ici une dizaine d'années.

La fréquentation des cours est gratuite. Le département de l'instruction publique met à disposition des élèves du matériel pour un total d'environ 20.000 francs par an.

L'exposition de la Villa Ciani, qui présentait des œuvres vraiment remarquables, est restée ouverte jusqu'au 19 mai.

L'APPLICATION DE L'ARRETE FEDERAL RELATIF A LA VENTE DE TERRAIN AUX PERSONNES A L'ETRANGER

Le Bureau de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Arts et Métiers du canton du Tessin a pris connaissance de l'évolution toujours plus restrictive de l'application de l'arrêté fédéral relatif à la vente de terrains et d'immeubles aux personnes résidant à l'étranger, notamment en ce qui concerne la possibilité pour les personnes domiciliées à l'étranger d'acheter au Tessin une maison de campagne ou le terrain pour bâtir une maison de ce genre. Jusqu'à dernièrement, tenant compte du caractère typiquement touristique du Tessin, il n'était fait aucune grosse difficulté à ceux qui voulaient disposer d'une maison de campagne au Tessin. En revanche, depuis quelque temps, ces projets sont maintenant rendus difficiles.

La Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Arts et Métiers du Tessin dénonce à l'autorité et à l'opinion publique les dangers d'une politique qui pourrait avoir de sérieuses répercussions sur l'économie du canton et notamment sur le tourisme. La procédure appliquée actuellement dans ce domaine, ainsi que dans celui de l'octroi des permis de séjour, a déjà eu des conséquences néfastes pour le Tessin et pour l'évolution de son économie. La Chambre relève qu'il existe encore au Tessin de vastes régions économiquement très faibles, dans lesquelles le tourisme pourrait encore trouver des conditions de développement favorables. Elle proteste contre l'absurdité de mesures hostiles aux hôtes étrangers, au moment même où l'on fait des efforts pour trouver de nouvelles formules d'étroite collaboration entre pays d'Europe. Le désir d'acheter ou de construire une maison de vacances ne doit pas être confondu avec les projets de spéculation immobilière que vise à juste titre la loi von Moos.

LA MODERNISATION DE LA LIGNE DU CENTOVALLI

Dans le cadre de la modernisation du chemin de fer du Centovalli, qui relie Locarno à Domodossola sur une distance de 52 km, deux nouvelles rames articulées, dédiées au « Valais » et à « Berne », ont été mises en service et présentées à la presse.

Sur cette ligne, six rames articulées sont maintenant en service, dont quatre sont la propriété des « Ferrovie Regionali Ticinesi » et deux à la « Società Subalpina di Imprese Ferroviarie », qui exploitent ensemble le chemin de fer Locarno-Domodossola. Les « Ferrovie Autolinee Regionali Ticinesi » prévoient de mettre en service encore cette année un bloc de ligne automatique entre les gares de Locarno, St-Antonio et Camedo (frontière), et, pour l'année prochaine, à l'occasion de l'Expo 64, quatre nouvelles voitures-remorques pour voyageurs.

Ainsi sera achevé le programme d'assainissement du tronçon suisse, dont la dépense totale sera d'environ 7 millions de francs.

Malheureusement, l'assainissement du tronçon italien (Domodossola-Ribellasca) n'a pas été aussi complet qu'on l'eût désiré, à cause des moyens financiers réduits mis à la disposition de la société italienne (3,5 millions de francs, dont 1,75 million à titre de prêt de la Confédération). Ce montant a été en grande partie absorbé par l'achat de deux rames articulées, inaugurées en 1959 avec les deux premières rames suisses, ainsi que par la construction fort utile de la gare souterraine de Domodossola.

Toutefois, l'amélioration générale de la ligne est évidente : la durée du voyage entre Locarno et Domodossola a pu être réduite et un plus grand confort a été offert aux voyageurs. Il sied de remarquer que l'importance de cette liaison s'accroît aussi bien du point de vue touristique que commercial. Il suffit de noter que depuis l'amélioration de la ligne et sa totale intégration au système tarifaire suisse (1959), le trafic de transit a pratiquement doublé.

CANTON D'URI

LANDSGEMEINDE DE NIDWALD

La Landsgemeinde de Nidwald s'est déroulée en présence du conseiller fédéral Walhen et de son épouse, du gouvernement de Bâle-Ville, du président du conseil national, M. Guinand et de son épouse, du colonel commandant de corps Zueblin, du colonel divisionnaire Fontana, du colonel Mathias Brunner, du consul de Norvège, M. Haefeli et de son épouse, Bâle, et du commandant de la police de Lucerne, M. Burkhard.

Accompagnant les autorités cantonales et ecclésiastiques, les invités se sont rendus en cortège de Stans à Wil, où le landammann Graeni a ouvert les délibérations en présence de quelque 2.000 participants.

Après avoir salué les invités, le landammann a brossé un bref tableau des événements politiques et économiques dans le monde et dans notre petite patrie, en rappelant pour finir le souvenir des défunts de l'année écoulée.

Passant aux élections, l'assemblée a élu landammann le vice-président sortant, M. Remigi Bläetler, de Hergiswil, qui dès lors assura la présidence de la Landsgemeinde. Puis, le landammann sortant, M. Alfred Graeni, fut élu vice-président du gouvernement.

Sur les douze projets qui ont été présentés par les chefs des départements, tous ont été approuvés, dont dix sans discussion. Tout d'abord, le taux de l'impôt pour 1964 a été fixé sans changement à 1,5 unité et 0,3 unité supplémentaire pour l'assainissement du trafic. Quatre projets concernant la nouvelle ordonnance sur les finances cantonales, à savoir une loi sur les comptes extraordinaires de l'administration, ainsi que la modification de la loi cantonale sur les banques et la loi sur la répartition des bénéfices des entreprises électriques cantonales. La révision de la loi sur les pauvres n'était pas contestée.

Dans la suite des débats, l'assemblée a notamment approuvé sans discussion une contribution cantonale de 52.000 francs pour l'Exposition nationale de 1964, trois subventions d'un montant total de 1.366.000 francs, demandées par des communes pour d'importants travaux d'aménagement, et 200.000 francs pour des travaux à la gare de Stans.

La Landsgemeinde s'est terminée par un service religieux à Stans.

LANDSGEMEINDE D'OBWALD

La Landsgemeinde d'Obwald sur le Landenberg à Sarnen a été suivie par à peine plus d'un millier de citoyens, du fait que toutes les élections et votations de crédits étaient incontestées, tandis que les autres projets étaient soumis au scrutin du 12 mai.

Le landammann Hans Grasser a pu saluer la présence des conseillers fédéraux Tschudi et von Moos, ce dernier en tant que citoyen actif, ainsi que les membres du gouvernement de Soleure et l'abbé du couvent d'Engelberg.

Le vice-président du gouvernement, M. Christian Dillier, a été élu pour une année landamann, tandis que le landamann Grasser reprend le poste de vice-président. Tous les juges et suppléants du Tribunal cantonal et de la Cour suprême, sortant de charge, ont été confirmés sans opposition pour une nouvelle période, de même que le président et le vice-président de ces tribunaux. Le chancelier, l'huissier, le juge d'instruction et le procureur, l'inspecteur, des forêts et le vétérinaire cantonal ont également été confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 4 ans, sans opposition.

Le projet de loi sur les constructions a donné lieu à une brève discussion, au cours de laquelle six orateurs exprimèrent leur avis. Les six projets de crédits, dont la plupart concernant les projets d'améliorations foncières, ont été approuvés. La Landsgemeinde a pris fin après trois heures de délibérations.

CANTON DU VALAIS

LE DEPERISSEMENT DES ARBRES FRUITIERS EN VALAIS

On constate depuis quelque jours, en Valais, que de nombreux abricotiers, principalement dans la plaine de Saxon, sont en voie de dépérissement. La cause semble bien être le manque d'acclimatation que l'on connaît à cet arbre surtout à la suite de l'hiver rigoureux. Ces mois passés, des vergers entiers, ont eu leurs racines baignées d'eau. La brusque chaleur du printemps a entraîné alors un dépérissement, constaté maintes fois déjà dans le passé. Cette année cependant ce dépérissement prend des proportions désastreuses en raison précisément des rigueurs de l'hiver. Notons que dans la région de Martigny d'autres espèces que l'abricotier sont atteintes d'un mal dont l'origine semblerait bien provenir des émanations de gaz d'usines de la région.

DES TRIPLÉS A SIERRE.

Mme Aristide Bonvin-Imhof a donné naissance, dans une clinique de Sierre, à trois garçons. La maman et les trois bébés se portent bien.

UNE BELLE ANNEE VINICOLE EN VALAIS

1962 a été une excellente année vinicole en Valais, tant en ce qui concerne la qualité que la quantité des vins produits par les ceps qui s'étagent sur les pentes escarpées de la vallée du Rhône.

Deux fois seulement, selon l'Office de propagande pour les produits de l'agriculture valaisanne (O.P.A.V.), la vendange avait été un peu plus abondante depuis dix ans, soit en 1959 et en 1960. La récolte de 1962 a été de 38.202.474 litres de vin dont 29.796.978 de blanc et 8.405.496 de rouge. A lui seul, le chasselas a fourni 22.141.190 litres de fendant.

Quant à la qualité, elle est irréprochable. Le moût est arrivé au pressoir sucré à point et parfaitement sain, grâce à un été et un automne très ensoleillés. Le titrage moyen des fendants a été de 80,6 degrés Oechsle, moyenne exceptionnellement haute si l'on songe qu'elle fut de 79,3 en 1961, année considérée comme excellente. Le Johannisberg titrait à 85,5 degrés et a donné 5796 litres.

La production de la Dôle, qui représente plus de 86 % des rouges valaisans, s'est élevée à 7.235.759 litres d'une moyenne de 92 degrés Oechsle. Rappelons que la désignation « Dôle » n'est accordée qu'au Pinot noir et au Gamay justifiant de 86 degrés Oechsle et plus.

Enfin, les ermitages et les malvoisie de 1962 titraient en moyenne 95 degrés pour les premiers, 97,4 pour les secondes. La production totale de ces deux spécialités fameuses du « vieux pays » a atteint environ 800.00 l.

CANTON DE VAUD

LE CONTROLE DES MEDICAMENTS

Dans l'auditoire Spengler de l'institut d'anatomie pathologique, la Société Vaudoise des Médecins et la Société Vaudoise de Pharmacie ont tenu une séance commune consacrée au contrôle des médicaments. Le docteur Dolivo (Yverdon) présidait et M. Gallandat, médecin cantonal, était présent. Le but de la réunion était d'attirer l'attention sur la surabondance des produits de l'industrie chimique. On compte de 40 à 50.000 spécialités, arrivant à une cadence de 400 par an. La marge est étroite entre le toxique et le médicament. Les organisations de contrôle ne peuvent suivre ce rythme, elles doivent donc prendre des mesures. Le docteur Dolivo, professeur à la faculté de médecine, a parlé de l'évaluation et du contrôle toxicologique des médicaments ; M. A. Perrin, pharmacien à Vevey, du contrôle de la distribution des médicaments en Suisse ; M. P. Kramer, pharmacien, du travail des commissions de réception et de la liste « D » de l'office intercantonal de contrôle des médicaments ; le docteur Philippe Bridel, à Lausanne, de la reclassification de certains médicaments pour la lutte contre les abus, et le docteur G.-L. Villa, directeur de l'hôpital gériatrique de Céry, a montré certains aspects psychologiques de l'abus des médicaments.

ASSEMBLEE GENERALE DE PAILLARD S.A.

Réunie à Yverdon, l'assemblée générale des actionnaires de Paillard S.A. a décidé d'augmenter le capital de cette société de 21 à 30 millions de francs. Les nouvelles actions Paillard d'une valeur nominale de 1.000 francs sont souscrites par les actionnaires à raison de deux actions nouvelles pour cinq anciennes. Elles sont émises avec un agio de 500 francs par titre.

Ainsi que l'a exposé M. Ernest-Alfred Paillard, président du Conseil d'administration de Paillard S.A., le but de cette augmentation du capital est au premier chef d'etoffer la Trésorerie de la société, celle-ci ayant à faire face à de lourdes dépenses pour son développement en Suisse et à l'étranger. D'autre part, 500 actions nouvelles seront créées et remises aux actionnaires de Thorens S.A. dans le cadre de la fusion intervenue avec cette société. Enfin, 100 actions seront souscrites par le fonds de prévoyance de Paillard S.A.

L'association avec Thorens S.A. — fabrique de boîtes à musique, de briquets, de tourne-disques et d'ébénisterie — s'inscrit dans l'actuelle tendance aux regroupements industriels et commerciaux face à une concurrence toujours plus vive : elle assurera un complément intéressant à la branche Bolex, une liaison entre le son et l'image répondant à une idée logique ; enfin, elle permettra de renforcer le potentiel de Paillard S.A. par l'apport de plus de 600 personnes à proximité directe de l'un de ses centres de production.

Au préalable, M. Ernest-Alfred Paillard a lu le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1962. Il ressort de cet exposé que les affaires de Paillard S.A. se sont développées favorablement au cours de l'exercice écoulé, particulièrement dans la branche cinéma. L'entreprise a stabilisé l'effectif de son personnel (3.780), contribuant ainsi à la lutte pour la modération de la haute conjoncture. Relevons à ce propos que l'effectif du groupe Paillard (comprenant notamment Précisa A.G. Zurich et Thorens S.A. Sainte-Croix) dépasse actuellement 5.700 personnes, en Suisse et à l'étranger.

Le chiffre d'affaires de Paillard S.A. a dépassé pour la première fois le montant de 90 millions, marquant une augmentation de 6,8 % par rapport à l'exercice précédent. Mais l'évolution favorable du chiffre d'affaires n'a pas été suivie d'une augmentation correspondante des résultats d'exploitation. Toutefois, le bénéfice net a passé de 3.715.000 francs en 1961 à 3.837.000 francs en 1962.

M. Pagan, directeur général et administrateur-délégué, a présenté un exposé sur le problème de la productivité.

Au cours d'une assemblée extraordinaire qui suivit la souscription et la libération, des actions nouvelles ont été constatées et les statuts de la société ont été adaptés à la nouvelle situation.

LE DON DE LA FETE NATIONALE 1963

A l'occasion du centenaire de la Croix-Rouge, les timbres de la Fête Nationale, valable à partir du 1^{er} juin en Suisse et à l'étranger symbolisent diverses activités de cette institution humanitaire. Le produit des surtaxes de 5 et 10 centimes par timbre vendu est destiné au développement des soins aux malades. Il s'agit en premier lieu de favoriser le recrutement et de susciter des vocations d'infirmières, en faisant connaître cette profession au moyen d'expositions itinérantes, de conférences, films, etc. D'autre part, la formation professionnelle des gardes-malades doit être développée, car aujourd'hui où les aides-infirmières sont très nombreuses, la valeur des cadres est de toute importance. On envisage

aussi de soutenir financièrement l'activité des ligues qui, par le dépistage et la prophylaxie, luttent contre des maladies très répandues, comme le cancer et le rhumatisme. Le Comité suisse de la Fête Nationale espère que son appel rencontrera cette année comme les précédentes un chaleureux accueil, et forme le vœu qu'il soit fait le plus large usage des timbres Pro Patria.

SEMAINE SUISSE

L'Assemblée générale de la « Semaine suisse », communauté de propagande pour la production nationale, s'est tenue à Yvonand. Le rapport sur l'activité, du 1^{er} avril au 31 mars 1963, a été approuvé, de même que le budget pour 1963/1964, qui prévoit aux recettes et aux dépenses environ 250.000 francs. Le Comité a été confirmé et complété par trois nouveaux membres : Mme B. Stael-Iten, de Soleure, qui représente la Ligue suisse des femmes catholiques, M. W. Wegmüller, de Langenthal, et M. Jakob Spalinger, de Zurich. Le président est M. Winiger, de Wettingen.

M. W. von Kaenel, journaliste à Berne, délégué du Comité, a annoncé que la campagne de cette année débutera le 11 octobre par une manifestation à Winterthur. Elle se déroulera dans tout le pays selon le programme habituel. En 1964, en revanche, la campagne se déroulera au printemps, en prologue à l'Exposition nationale (du 18 au 30 avril).

Au cours de l'assemblée, le problème de la justification de la Semaine suisse a été soulevé. Les responsables estiment que cette propagande en faveur des produits suisses doit se poursuivre en dépit de la haute conjoncture et en dépit de l'intégration. La « Semaine suisse » peut encore faire du travail utile en informant les consommateurs sur la valeur de la production nationale.

Les participants ont ensuite visité la fabrique Paillard à Yverdon, qui exporte le 80 % de sa production.

M. WERNER TOBLER †

A l'âge de 77 ans, est décédé, M. Werner Tobler, ingénieur diplômé de l'école polytechnique fédérale, qui a dirigé pendant deux ans le service du gaz à la Chaux-de-Fonds et, dès 1914, la société veveysanne du gaz, devenue la société du gaz de la plaine du Rhône. Il avait pris sa retraite en 1955. M. Tobler a été administrateur des ateliers de constructions mécaniques à Vevey et président du conseil du chemin de fer funiculaire Vevey-Mont-Pèlerin, jusqu'en 1962.

M. FREDERIC BLANCHOD FETE SES 80 ANS

M. Frédéric Blanchod, médecin à Bière puis à Lausanne, a fêté ses 80 ans le 29 mai. Grand voyageur, il a été le collaborateur de radio-Lausanne avec ses reportages « Le globe sous le bras ». Il préside depuis 1932 l'association vaudoise des amis de l'orchestre de la Suisse romande. Il a été à plusieurs reprises, de 1914 à 1918, le délégué du comité international de la Croix-Rouge en France, en Allemagne, au Maroc, en Egypte, aux Indes.

3^e SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE TELEVISION

M. A. Wettstein, président de la Direction générale des P.T.T. a ouvert à Montreux le troisième Symposium de télévision et exposition d'équipement de télévision, qui soulève par rapport aux précédents un intérêt plus considérable encore. Quelque 350 professionnels, ingénieurs, techniciens, journalistes d'une vingtaine de pays se sont inscrits pour y participer. Une cinquantaine de spécialistes se sont mis à la disposition du comité pour présenter des exposés sur les domaines les plus divers.

L'exposition qui a été organisée en même temps que ce colloque international, présente la production la plus moderne dans le domaine de la télévision de neuf pays.

Dans son discours d'ouverture, M. Wettstein, président du comité de patronage et président de la Direction générale des P.T.T. a rappelé qu'aujourd'hui dans le monde, plus de 500 millions, d'êtres humains profitent des avantages incontestables de la télévision. Passant aux problèmes actuels, l'orateur a donné des détails intéressants sur les satellites artificiels qui de plus en plus jouent le rôle de relais dans la transmission des nouvelles de continent à continent. Les Américains ont récemment proposé à l'Association européenne des P.T.T. la création d'un unique réseau de télescripteur opérant au moyen de satellites. Ils entendent ainsi apporter une contribution dans le domaine de la collaboration internationale et cela sans imposer leur propre conception. Mais ce qu'ils demandent, c'est d'agir promptement. Les Etats membres de l'Association européenne des P.T.T. ont vu d'emblée que l'Europe devait agir en commun. Pour l'Europe, en effet, et surtout pour les petits Etats, il ne saurait exister qu'une collaboration multilatérale, apolitique basée sur une complète égalité de traitement et de position. Les Etats européens ont ainsi tout intérêt à développer et à accélérer la création d'une organisation technique européenne.

L'Assemblée entendit ensuite le président de la conférence, M. Walter Gerber, expert des P.T.T. pour les questions touchant la télévision sur le programme de ce troisième symposium.

PRIX CHARLES VEILLON 1963

Pour la 16^e fois, les jurys du prix Charles Veillon, siégeant à Lausanne, ont désigné les lauréats des trois prix du roman, de langue française, de langue allemande et de langue italienne. Le prix est de 5.000 F.

Le prix du roman de langue française a été décerné à Mme Ferny Besson. Sur le double thème du désert saharien et du monde, d'un amour perdu et des secrets de la solitude retrouvés, Mme Ferny Besson a écrit un livre : « Le désert perdu ».

Les ouvrages suivants ont été remarqués par le jury : « Rendez-vous sur la terre », de Pierre Hulin, « Un été sans histoire » d'Yvette Z'graggen, « Chacun des jours du temps », de Claude Longhy, et le « Cardinal prisonnier » de Christine Arnothy.

Le prix du roman de langue allemande a été attribué à « Fluchtpunkt », de Peter Weiss, et celui de langue italienne à la « Giornata d'uno scrutatore » d'Italo Calvino.

Le fondateur du prix, M. Charles Veillon, institue cette année un quatrième prix — qui cependant ne sera pas annuel — destiné à honorer la culture rhéto-romanche en Suisse. Le règlement de ce nouveau prix peut être obtenu au secrétariat du prix Charles Veillon, Lausanne.

Dès aujourd'hui, le concours est ouvert pour les trois prix de roman (année 1963 et les deux premiers mois de 1964). La prochaine proclamation des prix aura lieu à Lugano en mai 1964.

MORT DU PASTEUR LOUIS SPIRO

M. Louis Spiro, ancien pasteur, est mort à l'âge de 86 ans, à Huémoz, près d'Ollon. Guide breveté, le défunt était membre d'honneur de la section des Diablerets du Club Alpin Suisse et collaborateur des « Alpes » et de plusieurs journaux. Il avait écrit des ouvrages consacrés à l'alpinisme.

PRIX ALBERT KLAUSFELDER

Le mois passé a été décerné, pour la deuxième fois, à de jeunes graphistes, le prix Albert Klausfelder des arts graphiques. Ce prix récompense de jeunes artistes (âge limite : 35 ans), représentant différentes régions linguistiques de la Suisse. Il est destiné à les encourager dans cet art difficile demandant talent et ténacité. Le sujet imposé était : « La nature n'est pas une poubelle ». Il devait être traité sur trois supports différents : affiche, annonce en noir et blanc et porte-pique-nique, lequel est destiné au pique-nique et aux déchets de celui-ci.

Le premier prix a été décerné à M. Gabriel Humair, Lausanne (3.000 francs), le deuxième prix (1.250 francs) à M. Fernand Maumary (Lausanne) et le troisième (750 francs) à M. Auguste Binggesser (Zurich). Des allocutions ont été prononcées par MM. Albert Klausfelder, le fondateur du prix, Alphonse Helbling, président du jury, et Dottrens, directeur du musée d'histoire naturelle à Genève, délégué de la ligue suisse pour la protection de la nature.

CEUX QUI S'EN VONT

M. Andrien Paris-Weitzel, domicilié à Lausanne, est décédé à l'âge de 85 ans. M. Paris-Weitzel était ingénieur diplômé en 1900 de l'Ecole Polytechnique Fédérale et pionnier de la construction en béton armé. Il a collaboré aux travaux du tunnel du Simplon, à l'édification de la station fédérale de Montagibert, du palais du Tribunal Fédéral à Lausanne, des bâtiments des Postes Fédérales à Vevey et Montreux, etc.

M. Paris-Weitzel a enseigné le béton armé et le génie civil à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne dès 1905 en qualité de privat-docent, dès 1934 en qualité de professeur extraordinaire, dès 1943 en qualité de professeur ordinaire. Il aurait pris sa retraite en mars 1948. Il a présidé l'Association vaudoise pour la Navigation du Rhône au Rhin.

SUZANNE DELACOSTE

A Lausanne est décédée après une longue maladie, à l'âge de 50 ans, Mlle Suzanne Delacoste, écrivain et journaliste, qui était d'origine valaisanne, mais née au Brésil, où son père était ingénieur.

Elle avait collaboré à « Curieux », à « Annabelle », à la « Tribune de Lausanne » (édition du dimanche), et, depuis une dizaine d'années, elle était rédactrice à la « Nouvelle Revue de Lausanne » où elle tenait le « Bloc-notes », la rubrique des livres et d'autres rubriques.

On lui doit plusieurs romans : « Les jardins clos », « Fédora et la solitude », « Pavane pour un amour manqué ». Elle avait reçu le prix de prose française et le prix des jeux floraux décernés en 1949 par l'académie rhodanienne. Elle a aussi réalisé des chroniques radiophoniques.

« JUSTICE DU ROI » AU THEATRE DU JORAT

Le théâtre du Jorat a rouvert ses portes le 1^{er} juin, pour une série de dix représentations de « Justice du roi », adaptations très libre d'un drame de Calderon faite par le D^r J. Bovey, médecin à Mézières. Le sujet de cette œuvre est très actuel : c'est le conflit entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire. La fille de l'alcade, un juge, un paysan, est violée par un capitaine, lequel est jugé et exécuté.

Ce drame, en innovant et en rompant avec la tradition de Mézières renouève l'intérêt, marque une évolution. La foule des soldats, des paysans évoluant sur scène n'est pas sans évoquer maints spectacles qui ont vu le jour à Mézières.

Les principaux rôles ont été distribués à des artistes français et des artistes suisses. La susique de Hans Haug comporte des morceaux d'orchestre, des chœurs qui ont été enregistrés, le 7 mai à Radio-Lausanne, et ont été ainsi reproduits au théâtre du Jorat mécaniquement. Quatre chansons importantes confiées aux personnes âgées ont été accompagnées à la guitare.

Les costumes avaient grande allure. Les décors étaient de Jean Lecoultre, peintre à Lausanne. La mise en scène était de Jacques Mauclair, chargé d'un des rôles principaux.

Ces renseignements ont été donnés, à Lausanne, au cours d'une séance d'information présidée par M. J. Schnetzler, juge cantonal, président du théâtre. Le comité n'a pas caché qu'il était allé au-devant d'une aventure, mais il fut soutenu officiellement par les autorités cantonales, par le fonds du théâtre en Suisse romande, et il a été de l'avant, persuadé qu'il était que l'œuvre est belle et a été appréciée.

DU PETROLE DANS LE GROS DE VAUD

La Société anonyme des hydrocarbures, qui fait procéder à des forages depuis nombre d'années dans le gros de Vaud, annonce que du pétrole a jailli du sol à Essertines, dans le district d'Echallens, à 7,5 km au sud d'Yverdon.

La Société anonyme des hydrocarbures publie à ce propos le communiqué ci-après :

« Le forage d'Essertines (le cinquième forage exécuté par la société) a atteint 2.300 m environ. A cette profondeur, le forat est entré dans une zone contenant des hydrocarbures. Il a été prélevé une certaine quantité de matière première sous forme de liquide et de gaz. Les grandes vannes d'alimentation en hydrocarbures ont été fermées pour éviter tout danger d'explosion. Les travaux de forage continuent : des mensurations sont faites présentement par la compagnie pétrolière ElweraSh, à Hanôvre. Il n'est pas possible pour l'instant de dire si les quantités d'hydrocarbures découvertes sont suffisantes pour justifier une mise en exploitation. Des précisions seront données ultérieurement. »

MORT DE Mme DE COUBERTIN

A la clinique La Printanière, à Pully, est décédée Mme Marie de Coubertin-Rothan, la veuve du rénovateur des Jeux olympiques, décédé à Genève en 1937. Mme de Coubertin était née le 21 décembre 1861 à Francfort-sur-le-Main où son père était diplomate.

UN TUNNEL ROUTIER SOUS LE SIMPLON

M. Roger Bolomey, ingénieur à Lausanne et MM. Jean et Paul Décaillet, entrepreneurs à Martigny, ont tenu une séance d'information relative aux différents projets de tunnel routier sous le massif du Simplon. Plusieurs projets ont été étudiés, mais un retient plus particulièrement l'attention, compromis entre le tunnel de base et le tunnel d'altitude. Ce projet prévoit une route partant de Brigue vers Ried, au-dessus de Bigue, et le tunnel routier débute à 1100 mètres, au-dessus des gorges de la Salina pour aboutir à 920 mètres d'altitude, près de Gondo, le tunnel aurait 12.800 km, de long et serait entièrement situé en Suisse, avec une altitude moyenne de 1010 m, et deux cheminées de ventilation.

Son financement devrait être assuré entièrement par la Confédération : cette construction serait la suite normale du tunnel du Rawyl ou de la Gemmi, et assurerait la liaison avec le Nord de la Suisse et les pays nordiques.

POUR SAUVER LE VALLON DE NANT

Le vallon de Nant, particulièrement intéressant par sa flore, sa faune, est menacé par le Département militaire fédéral, qui a l'intention de transformer cette région en une place de tir pour engins blindés, pistes de combat avec cibles, caserne pour 300 hommes, ateliers, hangars, dépôts de munitions.

Sans méconnaître les nécessités de la défense nationale, consciente des difficultés que rencontrent les autorités militaires, la section des Diablerets (Lausanne) du Club Alpin Suisse demande aux intéressés de s'opposer au projet de l'armée. Elle est appuyée par les sections vaudoises du C.A.S. de l'Argentine (Bex), de la Dôle (Nyon), de Jaman (Vevey), de Montreux, du Val de Joux, d'Yverdon, par les sections romandes du C.A.S. Le Chasseral, La Chaux-de-Fonds, La Dent de Lys, la Genevoise, La Gruyère, Le Jura, Le Moleson, Montana-Vermala, Monte-Rosa, La Neuchâteloise, Sommartel : par les sections de Lausanne, Vevey, Montreux, Aigle, Yverdon, Nyon, Genève, Neuchâtel, du club suisse de femmes alpinistes ; par les quatre sous-sections de Morges, Vallorbe, Payerne, Château d'Oex du Club Alpin Suisse ; ensemble plus de 12.000 membres.

Outre l'immense valeur de cette zone alpestre vaudoise, le C.A.S. estime que le canton de Vaud, avec Bière, Vugelles-la-Mothe, Payerne, Dailly, Savatan, la vallée du Petit-Hongrin, contribue très largement à la défense nationale.

En complète identité de vues avec la commission vaudoise pour la protection de la nature, qui est à la tête du comité vaudois de défense, les associations d'alpinistes unissent leurs efforts à ceux de la population des régions intéressées qui entendent léguer à la postérité l'héritage intact de leurs pères. Elles prient instamment les autorités de Bex de tout faire pour éviter l'irréparable en prenant la sage décision qui s'impose pour préserver de la mutilation l'une de nos plus précieuses zones alpestres.

LES JOURNALISTES VAUDOIS INSTITUENT UN « CONSEIL D'ORDRE PROFESSIONNEL »

Réunis à Lausanne en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. Pierre A. Dentan, rédacteur à la « Gazette de Lausanne », les membres de l'association de la presse vaudoise ont approuvé à l'unanimité le projet qui leur était présenté, instituant un « Conseil d'ordre professionnel ». Ce Conseil est appelé à juger du comportement professionnel des membres de l'association, lorsque celui-ci paraît contraire à l'éthique et aux bons usages du journalisme. Il comprend dix membres, dont deux journalistes libres et six rédacteurs. Son président et son vice-président sont choisis en dehors de la presse.

Le Conseil est appelé à donner son avis au comité de l'A.P.V. et à tirer des enseignements utiles à l'ensemble de la profession, sur la base des cas qu'il aura à examiner. Il appartiendra ensuite au comité de l'A.P.V. d'infliger s'il y a lieu, les sanctions qu'il jugera nécessaires : blâme, avertissement, exclusion.

L'institution de ce nouvel organe de l'Association de la Presse Vaudoise contribuera sans aucun doute à sauvegarder la liberté, l'indépendance et la dignité de la presse, et à renforcer son crédit auprès du public.

Pour présider le conseil, l'assemblée générale de l'A.P.V. a fait appel, à l'unanimité, à M. Jean Schnetzler, juge cantonal, qui a accepté cette charge. Le vice-président sera désigné ultérieurement. Les journalistes suivants ont, d'autre part, été élus en qualité de membres du conseil : MM. Samuel Chevallier et Jean-Claude Jaccard (journalistes libres). Mme Camille Saugé (« Femina »). MM. Jean-Jacques Cevey (« Journal de Montreux »), René-Oscar Frick (« Feuille d'Avis de Lausanne »), Jacques Laedermann (« Terre vaudoise »), René Lombard (« Gazette de Lausanne ») et Max Syfrig (« Tribune de Lausanne »).

L'assemblée a enfin adopté la révision des statuts entraînée par la création de ce nouvel organe.

CANTON DE ZURICH

MORT DU PROFESSEUR RUDOLF PESTALOZZI

Dernièrement est mort à Zurich, après une longue maladie, le professeur Rudolf Pestalozzi. Il était âgé de 83 ans. Il avait été professeur au gymnase libre de Zurich de 1905 à 1950 et lecteur de langues germaniques à l'université. A sa retraite, il se consacra à l'histoire culturelle de sa patrie d'origine, Zurich.

CEUX QUI S'EN VONT

On annonce la mort à l'âge de 76 ans, de l'artiste-peintre connu Karl Hugin. Il était né à Soleure, avait fait ses premières écoles à Bâle puis, en 1907, il avait été s'établir à Zurich et plus tard à Bassersdorf.

DECES D'UNE ARTISTE-PEINTRE SUISSE

On vient d'apprendre, maintenant seulement le décès, survenu à Zurich, le 25 avril dernier, de l'artiste-peintre suisse Sonja Sékula. Cette artiste, qui passa sa jeunesse à Lucerne, avait vécu aux Etats-Unis de 1934 à 1956.

Elle s'était consacrée entièrement à la peinture abstraite et se réclamait de Kurt Roesch et de Morris Kantor. Elle présenta sa première grande exposition à New-York en 1946 (Art of this century). Par la suite, elle exposa régulièrement dans une galerie new-yorkaise. Les œuvres de Sonja Sékula furent également visibles à Caracas, Madrid, Lausanne et Zurich. On trouve de ses tableaux dans les musées de Brooklyn, de San-Francisco et de Bâle, ainsi que dans de nombreuses collections privées.

CAUSERIE DE M. PETITPIERRE

Dans le cadre des manifestations du centenaire de la Croix-Rouge, l'ancien conseiller fédéral Petitpierre a fait à l'Univer-

sité de Zurich une causerie sur « Le Comité International de la Croix-Rouge, ses principes et ses problèmes. ». Il a rendu hommage à la mémoire des quatre hommes qui, avec Henry Dunant, fondèrent la Croix-Rouge pour venir en aide aux victimes de la guerre : le général Dufour, Gustave Moynier, Louis Appia et Th. Maunoir. De leur première rencontre, le 17 février 1863, date le développement de la Croix-Rouge, qui groupe aujourd'hui nonante pays, et les conventions de Genève, qui ont permis d'arracher des millions d'hommes à la mort.

M. Petitpierre a rappelé les sept grands principes du C.I.C.R. : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, unité (une seule société de la Croix-Rouge par pays), désintéressement et spontanéité. Ces principes ont permis à la Croix-Rouge une activité fructueuse dans le passé et ils lui permettront de continuer à remplir ses nombreuses tâches à l'avenir.

CHAMBRE DE COMMERCE HOLLANDAISE SUISSE

La Chambre de commerce hollandaise en Suisse a tenu son assemblée générale à Zurich sous la présidence de M. Rahm. Elle a entendu un exposé de M. Rittmann, rédacteur à Bâle, sur la politique européenne des transports et l'économie libérale. L'orateur a affirmé qu'une intégration des transports en Europe n'était ni nécessaire ni possible. Le traité du marché commun parle certes d'une telle intégration, mais il n'indique pas les méthodes propres à y parvenir. Il reconnaît en cette matière la liberté économique comme le principe essentiel. M. Rittmann a rappelé que les décisions générales prises par la C.E.E. pour l'intégration des transports n'ont jamais été appliquées et que la conférence du 8 mars 1963 des ministres des transports du marché commun s'est séparée sans prendre de décision.

EXPOSITION LOUIS SOUTTER

Une exposition des œuvres du peintre romand Louis Soutter a été ouverte à la galerie d'art « Walcheturme ».

Louis Soutter naquit à Morges en 1871 et mourut à l'asile du Jura à Ballaigues en 1942. Il fut l'élève à Paris du peintre Benjamin Constant, puis fut maître de dessin et de musique aux Etats-Unis. Après une grave maladie en 1904, il devint un élément asocial, n'ayant aucun goût à la vie et c'est alors que sa famille l'interna dans l'asile en question. Il ne fut connu comme peintre en son temps, que de rares initiés.

Parent par sa mère, une Jeanneret de la Chaux-de-Fonds, de Le Corbusier, celui-ci écrivit, dans la revue surréaliste « Le Minotaure », un article consacré aux dessins de Soutter, et organisa au musée d'Hartford, aux Etats-Unis, la première exposition de l'artiste. Plus tard, René Auberjonois et H.-L. Mermod, s'occupèrent de l'œuvre laissée par Soutter, mais ce n'est qu'en 1961 que fut présentée la première rétrospective de l'œuvre complète du peintre au musée cantonal des beaux-arts à Lausanne.

M. Ernest Manganel, Directeur de ce musée a pris la parole lors du vernissage de l'exposition de Zurich qui a fermé ses portes le 19 mai. L'exposition comprenait 65 dessins, dont plusieurs en couleurs et quelques toiles. La plus grande partie des œuvres provenait de la période d'activité où l'artiste travaillait « au doigt », c'est-à-dire dans les années s'étendant de 1935 à 1942.

ARRIVEE DE REFUGIES TIBETAINS A KLOTEN

Une partie du deuxième groupe de réfugiés tibétains en provenance du Népal et de l'Inde, accueillis en Suisse sous les auspices de l'association pour la création de foyers tibétains en Suisse, est arrivé à Zurich/Kloten, avec un avion de la Swissair.

La seconde partie du groupe était attendue pour le 8 mai. Le nouveau groupe, qui totalise 39 personnes, comporte deux lamas, un interprète, six couples accompagnés de dix enfants, cinq célibataires adultes et neuf enfants orphelins. Deux familles sont apparentées à des réfugiés tibétains faisant partie du premier groupe qui se trouve d'ores et déjà à Waldstatt.

Les formalités d'entrée terminées, les réfugiés ont été transférés par car postal à Unterwasser, au Toggenbourg, où ils séjourneront tout d'abord quelques semaines, afin de se familiariser avec un mode de vie tout nouveau pour eux. Cette période d'adaptation terminée, ils commenceront alors soit l'école, soit un travail. Comme ce fut déjà le cas pour les premiers tibétains accueillis en Suisse, la Croix-Rouge suisse assurera l'assistance de ce nouveau groupe et fournira notamment l'habillement et certaines installations.

La collecte par compte de chèque postal ouverte récemment par l'association pour la création de foyers tibétains en Suisse a produit la belle somme de 90.583,72 francs. Au nom des réfugiés tibétains, l'association remercie chaleureusement les généreux donateurs de leur intérêt.

LE FESTIVAL DE JUIN A ZURICH

C'est un riche programme qui attendait les mélomanes au « Festival de juin » de Zurich.

L'Opéra municipal s'est voué à l'œuvre de Richard Wagner, dont le 150^e anniversaire a été fêté le 22 mai. Robert Denzler a dirigé « Tristan und Isolde ». Le 5 juin, Victor Reinshagen était au pupitre pour « Lohengrin » et le 8 juin les « Maîtres-chanteurs » ont été interprétés par Christian Voehching. Du côté des solistes on a entendu notamment Gladys Kuchta, de Berlin, et Fritz Wunderlich, de Vienne et Stuttgart.

Le Stadttheater a joué, en outre, en création mondiale, le premier opéra du compositeur bâlois Rudolf Kelterborn, « Die Errettung Thebens ». Il a abrité des représentations du « London's Festival Ballet ».

A la comédie (Schauspielhaus), on a vu des spectacles en plusieurs langues. Le « Teatro stabile della città di Genova » a joué une œuvre peu connue de Goldoni : « I due gemelli ».

veneziani ». L'Odéon-Théâtre de France a présenté « La nuit a sa clarté », de Christopher Fry. « The country wife », de William Wycherley, a été joué par le « Birmingham Repertory Theatre ». Enfin la troupe du « Schauspielhaus » a interprété une comédie d'Alexandre Ostrowski, « Eine Dummheit macht auch der Gescheiteste ».

Au petit « Theater am Hechtplatz », on a pu applaudir Maria Fein dans « Frauen » et une actrice française, qui a lu des textes de Prévert.

Le Kunsthaus a présenté une exposition de Germaine Richier tandis que le Helmhaus abritait les travaux de plusieurs illustrateurs suisses.

La Tonhalle, pour sa part, avait engagé les chefs d'orchestre suivants : Paul Klecki, William Steinberg, Eugène Ormandy, Rudolf Kempe et Joseph Krips, ainsi que les solistes Zino Francescatti, Nathan Milstein, van Cliburn, Rudolf Serkin, Maria Stader, Margrit Conrad, Ernst Haefliger, Walter Berry. Au programme, notamment, des œuvres suisses contemporaines (Adolf Brunner et Klaus Huber).

ZURICH EN CHIFFRES :

1.369 MILLIONNAIRES, 15.000 FONCTIONNAIRES

On relève, dans le rapport de gestion du conseil municipal de Zurich, quantité de renseignements qui traduisent de manière impressionnante l'essor de la plus grande cité suisse.

C'est ainsi qu'au chapitre des impôts, on note pour 1962 une nouvelle augmentation des rentrées fiscales. Le total des revenus des personnes physiques a atteint 2 milliards 647 millions de francs, contre 2 milliards 589 millions l'année précédente. Quant à la fortune des personnes physiques, elle s'est élevée — pour le fisc — à 9 milliards 771 millions. Le capital des personnes morales (sociétés) est chiffré à 6 milliards 557 millions de francs. 1.369 personnes ont déclaré une fortune de plus d'un million de francs (1.153 en 1961) et 1.612 une fortune de plus d'un demi-million (1.518). Les recettes fiscales ont passé en cinq ans de 158 à 257 millions de francs. 281.275 personnes figurent au registre des impôts. Les rentrées fiscales résultant de révision des taxations ou d'amendes n'ont rapporté que 592.000 francs, contre 978.000 francs en 1961. Le plus fort impôt additionnel a été de 109.000 francs, la plus forte amende de 54.000 F.

Au chapitre des constructions, le rapport relève une augmentation du nombre des bâtiments administratifs et par conséquent une pénurie accrue de terrain. La commune doit donc acheter des propriétés en dehors de son territoire. Les achats de biens-fonds par la municipalité ont atteint, en 1962, la somme de 35 millions de francs. La valeur des propriétés appartenant à la ville s'élève à 290 millions.

L'effectif du personnel de l'administration communale s'élevait à la fin de l'année dernière à 14.389 personnes. Les difficultés de recrutement sont toujours plus graves et les exigences ont dû être réduites pour pouvoir trouver des candidats. Il a fallu engager un certain nombre

d'étrangers, surtout des Italiens et des Grecs chez les hommes, des Allemandes et des Autrichiennes chez les femmes. L'échelle des traitements va d'ailleurs être révisée cette année et on envisage d'introduire la journée de travail ininterrompue.

DECOUVERTE D'UN TRES ANCIEN ETABLISSEMENT DE BAINS

On est en train d'effectuer d'importants travaux en vue de l'aménagement d'une piscine thermale dans la station balnéaire de Baden. Les travaux d'excavation ont mis au jour un établissement de bains qui semble être le mieux conservé de tous les établissements découverts jusqu'à présent à Baden. Celui-ci a quatre cents ans. La piscine elle-même mesure quatre mètres sur deux mètres et a place pour dix personnes. La piscine était alors recouverte d'une grande voûte. A côté, se trouve un petit bassin qui servait à faire bouillir l'eau. La gravure de Mérian, représentant Baden au Moyen Age indique à l'endroit de la découverte une maison de bains de 12 mètres sur 7 mètres. Selon d'anciens écrits, il doit s'agir du bain « Steinbock » qui appartenait à l'Hôtel-de-Ville. Malheureusement, il n'a pas été possible de conserver cette intéressante trouvaille, en raison de la construction du nouveau bain. Les ruines ont été photographiées, puis les travaux ont accompli leur œuvre de démolition. Grâce aux photos, il sera possible de reconstituer un modèle de ces bains anciens.

TRANSMISSION DE LA VOIX HUMAINE SUR RAYON LUMINEUX

Une démonstration spectaculaire de transmission de la voix humaine sur rayon lumineux a été effectuée à l'intention de la presse scientifique et technique au Centre de recherches d'I.B.M. de Ruschlikon, près de Zurich.

Le rayon lumineux qui a été utilisé était engendré par un laser à injection.

Un laser est un dispositif qui produit de la lumière, mais la lumière qu'il émet est dite cohérente, c'est-à-dire qu'elle a une forme ondulatoire bien définie et très régulière, analogue aux ondes émises par une station de radiodiffusion. La lumière cohérente contraste avec la lumière désordonnée et irrégulière émise par toute autre source lumineuse.

La démonstration s'est déroulée de la façon suivante : un ingénieur placé devant un microphone prononce des paroles. Ces dernières, par leurs vibrations, constituent des signaux acoustiques de basse fréquence transmis à un modulateur. Ce dernier, relié à un laser à injection, transforme ces signaux en une série d'impulsions provenant du laser.

L'information représentée par la fréquence dans cette suite d'impulsions est reçue par un tube à vide photo-électrique.

Ce tube convertit ces impulsions en impulsions électriques qui sont amplifiées, démodulées et employées pour faire fonctionner le haut-parleur.

Pendant l'expérience, il suffisait qu'une personne, avec la main, arrête le rayon lumineux pour que l'on cesse immédiatement d'entendre la voix de l'ingénieur.

Le rayon lumineux engendré au cours de l'expérience n'avait que quelques mètres, mais les ingénieurs d'I.B.M. espèrent qu'à l'aide d'une lentille mise au point et d'autres raffinements, ce rayon pourra atteindre plusieurs milliers de kilomètres dans l'espace.

Si les premiers lasers sont apparus depuis plusieurs années déjà, ce n'est qu'à la fin de l'année dernière que les techniciens de l'I.B.M. et de la compagnie générale électrique sont arrivés à en construire qui puissent être modulés par des quantités variables de courant. Le laser à injection constitue donc une réalisation extrêmement importante, non seulement en raison de la simplicité de la méthode d'excitation électrique directe (dans les autres lasers, il faut employer des flashes lumineux) mais aussi en raison de ses caractéristiques de rendement.

La technique utilisée pour la modulation du laser est appelée « modulation de fréquence pulsée ».

La fréquence ou abondance avec laquelle les impulsions de ce laser sont émises varie de telle façon qu'elle représente la voix ou une autre information.

La notion de cette technique de modulation est semblable à celle employée pour la transmission radio. Par la modulation de fréquence.

La technique de modulation permet la transmission d'un signe de haute qualité, même en présence de rigoureuses perturbations atmosphériques.

Ainsi que l'a souligné, au cours d'une conférence de presse, le D^r Gardiner L. Tucker, directeur des recherches d'I.B.M., « le système expérimental montré aujourd'hui constitue un tournant significatif dans l'application des lasers pour les télécommunications. Alors que la démonstration a porté sur la transmission de la voix humaine, il est possible d'envisager que les données spatiales, militaires, commerciales et scientifiques, seront également transmises au moyen de rayons d'un laser à injection. ».

L'expérience de transmission de voix humaine par rayon lumineux a été faite à l'occasion de l'inauguration des nouveaux bâtiments du laboratoire de Ruschlikon, qui est l'un des quatre laboratoires I.B.M. spécialisés dans la recherche pure et il a pour mission l'étude des problèmes de physique générale dans les domaines de la métallurgie, du magnétisme, de la supra-conductivité, de la miniaturisation des circuits, de la dynamique des fluides et de la mécanique.

90 chercheurs, physiciens, mathématiciens et ingénieurs, diplômés de l'université et des grandes écoles y travaillent actuellement.

UN CREDIT D'UN MILLION DE FRANCS POUR LE STUDIO DE T.V. DE ZURICH

Le Conseil d'Etat du canton de Zurich a demandé au Grand Conseil de voter un crédit d'un million de francs comme contribution aux frais de construction du nouveau studio de

télévision zuricois. Le message du Gouvernement déclare notamment :

« La télévision évolue rapidement et toutes les prévisions ont été dépassées. Pour la Suisse, un des problèmes graves réside dans l'influence des programmes des pays voisins, qui sont bien reçus sur notre territoire. Dans son message de 1957, le Conseil fédéral avait déjà souligné la puissance de ce nouveau moyen d'information qui frappe par l'image. Il en résulte que les émissions politiques et culturelles étrangères ne sauraient rester sans effet sur les spectateurs suisses, effet qu'il convient de compenser par des programmes nationaux. Le danger s'est accru du fait qu'à l'étranger le développement technique de la télévision a été très rapide, et que les télévisions des pays voisins disposent de moyens financiers puissants.

« En Suisse, le nombre des heures d'émission est modeste et nous sommes le seul pays à connaître encore une journée sans émission par semaine. Nos voisins ont presque tous deux programmes, bientôt trois. »

Le message fait ensuite l'historique de la télévision en Suisse et rappelle que le 4 juillet 1959, à Saint-Gall, l'assemblée de la S.S.R. a proposé au Conseil fédéral de fixer le studio de langue allemande à Bâle. Le 5 août, le Conseil d'Etat zuricois plaide en faveur de Zurich, auprès du département des postes et des chemins de fer. C'est alors déjà qu'il s'engagea à contribuer, pour la somme d'un million de francs, aux frais de construction du studio. Le 28 décembre, Zurich était choisie comme siège de la T.V. de langue allemande. Confirmant cette décision par lettre du 3 janvier 1961, la S.S.R. rappelait que la ville avait offert de céder gratuitement le terrain nécessaire, et que ville et canton avaient chacun promis un versement unique d'un million à fonds perdu.

La première étape coûtera dix millions de francs. La S.S.R. est disposée à commencer les travaux si elle obtient les deux millions promis.

Pour la seconde étape, on envisage de constituer une société immobilière dans laquelle la S.S.R. aura une forte participation. La troisième étape, à un stade ultérieur, prévoit la construction d'un second studio et d'installations d'émissions rattachées au premier studio. A ce moment-là, la S.S.R. sollicitera de nouveau l'appui financier de la ville et du canton. Elle espère obtenir au moins autant que les sommes accordées par Genève au studio romand, soit 5.250.000 francs à fonds perdu et 3 millions sous forme de prêt à faible intérêt.

Il appartient maintenant au Grand Conseil zuricois de voter ce premier crédit d'un million. Sa décision sera soumise au référendum facultatif.

LES PRIMES D'ASSURANCE-AUTO AUGMENTENT

Les compagnies d'assurance groupées dans la conférence des directeurs — accidents a publié un communiqué annonçant une hausse des primes pour l'assurance automobile.

Le communiqué relève que lorsqu'en automne 1962 les primes d'assurance responsabilité civile pour les camions ont été augmentées il était prévisible qu'une augmentation analogue était inévitable pour les voitures de tourisme.

Depuis lors, l'expérience a confirmé qu'un écart sensible existe entre les primes et les frais causés par les accidents. A titre d'exemple, relevons que la prime actuelle pour un véhicule de 6 CV-impôts est de 343 F. Or sur la base des statistiques de 1962, elle aurait dû s'élever à 409 F.

Pour les véhicules de 16 CV-impôts, l'écart est encore plus grand : 478 au lieu de 755 F. Les années 1960 et 1961 ont elles aussi été déficitaires. Les compagnies d'assurance ont de ce fait subi des pertes importantes, puisqu'en automne 1962 l'effectif des véhicules à moteur s'élevait à 650.000 environ.

Ces calculs se fondent sur des données précises fixées en accord avec les organisations d'automobiles en 1958, et approuvées par l'office fédéral des assurances. La marge de frais des compagnies d'assurances est inférieure à celle qui est appliquée dans d'autres pays.

Il est clair, poursuit le communiqué, que cette situation ne peut se prolonger. Le montant des primes doit être adapté aux dépenses effectives. Les compagnies d'assurance n'ont pas l'intention de récupérer les pertes subies ces dernières années, mais de rétablir l'équilibre. Comme il est à craindre que la spirale des prix ne s'immobilise pas, il faut tenir compte non seulement de l'évolution actuelle, mais aussi de l'évolution future. Les primes doivent permettre de couvrir les dépenses des assurés. Mais en dépit de toutes les mesures de lutte contre les accidents — financées d'ailleurs en grande partie par les assurances — aucun indice ne permet d'espérer une amélioration. Au contraire, le nombre des

sinistres ne cessent de s'accroître. Les statistiques officielles semblent prouver le contraire, mais elles ne se basent que sur les accidents recensés par la police.

Or, notre expérience nous montre que le nombre des accidents non signalés à la police augmente d'année en année.

Ceci ne doit pas nous décourager : la lutte contre les accidents reste une tâche essentielle des assureurs.

Le nouveau tarif est à l'étude. Le système de bonification sera plus raffiné. Le droit à la ristourne ne sera acquis que lorsqu'un conducteur aura roulé trois ans sans accident, au lieu d'une année. Mais le rabais maximum de 40 % après six années sans accident sera maintenu.

On envisage, en outre, une augmentation spéciale des primes pour les conducteurs provoquant un nombre d'accidents particulièrement élevé. Il est juste de « punir » ainsi les automobilistes fautifs et on pourrait même se demander si les conducteurs prudents ne devraient pas être exonérés de la hausse de prime. C'est toutefois impossible, car par bonheur le nombre des « fous du volant » est minime, en pourcentage du nombre des conducteurs suisses. De même, le nombre des automobilistes ayant beaucoup d'accidents par malchance ou par imprudence bénigne est lui aussi peu élevé. C'est pourquoi les primes supplémentaires qu'ils auront à payer ne suffisent pas à compenser les dépenses des autres automobilistes.

A l'avenir, conclut le communiqué, la règle de base doit rester en vigueur : le montant des primes d'assurance-responsabilité pour les autos et les motos doit correspondre à la situation sur nos routes. C'est donc en définitive les automobilistes eux-mêmes qui détermineront le montant des primes qu'ils ont à payer.

★ ★ ★

**l'Afrique,
le Proche-Orient,
l'Extrême-Orient
l'Amérique du Sud**

par

Le Convair 990 CORONADO
Le jet le plus moderne du monde

SWISSAIR

PARIS, LYON, NICE et tous agents IATA de voyages et de fret

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17 bis, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messenger Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : F 10
IMPRIMEUR : I.F.Q.A.-Cahors, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 31.558. — Dépôt légal : III-1963 — N° 95/1963
La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal
Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17 bis, quai Voltaire, Paris, 7^e